

LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES DANS LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ÉTUDE D'ENJEUX EXISTANTS

Août 2022



Recherche et rédaction

Laetitia Ndoti-Ngbale

Coordination de la recherche

Alexis Bélanger

Édith Brochu

Olivier Lamalice

Frédéric Otis

Collaboration à la recherche documentaire

Bibliothèque Muniscope

Bibliothèque Cécile-Rouleau (Direction des services de bibliothèque)

Conception graphique et mise en page

Direction des communications

Actualisation des données statistiques

Guillaume Boulianne

Julie Vézina

Jessica Vibert

Révision linguistique

Direction des communications

Margaux St-Georges

Notice bibliographique recommandée

NDOTA-NGBALE, Laetitia. *La représentation politique des femmes dans les municipalités du Québec : étude d'enjeux existants*, Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022, 80 p. [www.mamh.gouv.qc.ca].

Ce document a été réalisé par la Direction de la démocratie, de l'éthique et de la gestion contractuelle municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca.

ISBN : 978-2-550-92568-2 (PDF)

Dépôt légal – 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022

Table des matières

Table des matières.....	2
Tableaux et figures.....	4
Sigles et acronymes.....	5
Introduction.....	6
Synthèse : les points clés de l'étude.....	9
1 Situation générale de la présence féminine en politique.....	12
1.1 La situation des candidates et des élues aux élections générales municipales du Québec.....	12
1.1.1 Les candidatures féminines (élection générale municipale de 2021).....	12
1.1.2 La situation des élues municipales au Québec.....	16
1.1.3 La présence des élues selon la taille et la région de la municipalité.....	17
1.2 Conclusion.....	19
2 Les obstacles à la présence d'élues au sein des municipalités.....	21
2.1 Les freins à l'engagement des femmes en politique municipale.....	21
2.1.1 Les réticences attribuables à des facteurs psychosociaux.....	21
2.1.2 Les éléments d'influence du sentiment de compétence des femmes.....	24
2.1.3 La culture de l'engagement politique total.....	27
2.1.4 L'intérêt féminin limité envers la politique municipale?.....	29
2.2 Les écueils à la présence féminine durant la campagne électorale.....	33
2.2.1 Les carences du traitement médiatique des élues.....	33
2.2.2 Le manque de soutien durant de la campagne.....	37
2.3 Les hypothèses autour de l'incidence des systèmes électoraux.....	39
2.3.1 Les modes de scrutin.....	39
2.3.2 La carte électorale.....	42
2.4 Conclusion.....	45
3 Des facteurs complexifiant le mandat des élues en poste.....	47
3.1 La conciliation travail-famille.....	47
3.2 Le harcèlement et l'intimidation envers les élues.....	51
3.3 Les changements institutionnels.....	55

3.4 Conclusion	56
Conclusion générale	57
Annexes	60
Annexe 1 – Résumé des considérations méthodologiques	60
Annexe 2 – La situation des élues municipales en Europe.....	61
Annexe 3 – Suède : Culture égalitaire et élues municipales.....	63
Annexe 4 – France : Les mesures législatives sur la parité	65
Annexe 5 – France et Terre-Neuve-et-Labrador : Désintéressement des hommes pour la fonction de maire dans les petites municipalités?	67
Annexe 6 – L’application de mesures législatives	69
Bibliographie	71

Tableaux et figures

Tableau 1 : Évolution de la proportion de candidats selon le sexe, par type de poste, élections générales municipales de 2005 à 2021	13
Tableau 2 : Évolution de la proportion d'élus selon le sexe, par type de poste, élections générales municipales de 2005 à 2021	16
Tableau 3 : Proportion de femmes parmi les élus selon la taille de la municipalité, élection municipale générale de 2021	17
Tableau 4 : Législations provinciales canadiennes sur l'accommodation de l'obligation d'assister aux séances du conseil en raison d'une grossesse, d'une naissance ou d'une adoption en 2020	50
Figure 1 : Évolution de la proportion de femmes parmi les candidats par groupe d'âge, élections générales municipales de 2005 à 2021	15
Figure 2 : Pays européens avec une proportion d'élues locales supérieure ou égale à 30 % en 2019	62

Sigles et acronymes

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle
AGIR	Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales
CCRE	Conseil des communes et régions d'Europe
CSF	Conseil du statut de la femme
DDEGCM	Direction de la démocratie, de l'éthique et de la gestion contractuelle municipales
FCM	Fédération canadienne des municipalités
FQM	Fédération québécoise des municipalités
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
SCF	Secrétariat à la condition féminine
TCGFM	Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie
UMQ	Union des municipalités du Québec
UIP	Union interparlementaire

Introduction¹

Au cours des quinze dernières années, la proportion de femmes en politique municipale a sensiblement augmenté au Québec. En effet, si les élections municipales générales de 2005² ont permis d'obtenir seulement 24,8 % de femmes élues, la proportion d'élues municipales s'est hissée à 36,5 % à la suite de la dernière élection de 2021. Cependant, cette avancée particulièrement importante reste à consolider, le nombre de mairesses et de conseillères municipales étant encore en deçà d'une représentation paritaire³.

Au-delà des considérations liées à la représentation sociétale, le principe de parité répond à des impératifs démocratiques plus larges. La parité participe au respect des droits de la personne, en offrant une traduction en fait au principe juridique d'égalité entre les sexes⁴ promu dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que dans plusieurs textes fondamentaux internationaux⁵. De nombreuses évolutions bénéfiques pour l'ensemble de la société sont apportées par la présence de politiciennes. Les expériences et les visions des femmes participent au

¹ Les considérations méthodologiques de cette étude sont disponibles en annexe. Voir l'[annexe 1 – Considérations méthodologiques](#).

² Au Québec, la tenue de scrutins de façon simultanée (à date fixe) dans l'ensemble des municipalités est en vigueur depuis les élections générales de 2005. Par ailleurs, les données statistiques présentées dans l'étude ne débutent qu'à partir de cette date.

³ La notion de parité fait généralement référence à la mise en place d'une égalité entre les femmes et les hommes dans les lieux de pouvoir. En politique, le principe de parité implique que les profils des élues et élus politiques se rapprochent de la composition sociologique de la société représentée (représentation descriptive). ANDREW, Caroline, John BILES, Myer SIEMIATYCKI et Erin TOLLEY. *Electing a Diverse Canada: The Representation of Immigrants, Minorities and Women*, Vancouver, UBC Press, 2008, p. 3-4. L'objectif des militantes et militants en faveur de la parité politique n'est pas nécessairement d'aboutir à un strict partage du pouvoir entre les femmes et les hommes. Une conception plus souple de la parité vise à atteindre une zone paritaire, soit à obtenir un équilibre de la représentation se situant entre 40 % et 60 % du taux de candidates ou candidats à une élection ou de femmes et d'hommes présents au sein d'un groupe politique. L'acception retenue de la zone paritaire coïncide avec les définitions des publications suivantes : CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les femmes en politique : en route vers la parité*, [Fichier PDF], Québec, Le Conseil, 2015, p. 70. [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf].

⁴ Voir : QUÉBEC. SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes : pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, [Fichier PDF], Québec, Le Secrétariat, 2011, 135 p. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Plan-action-Egalite-2011.pdf].

⁵ *Charte des droits et libertés de la personne*, RLRQ, c. C-12, art. 10; *Charte canadienne des droits et libertés*, art. 3, art. 15(1) et art. 15(2). Les textes internationaux suivants s'intéressent à l'égalité entre les sexes, certains abordent spécifiquement la représentation des élues locales : la Déclaration universelle des droits de l'homme; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes adoptée en 1979; la Déclaration mondiale de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA) de 1998 sur les femmes dans les administrations locales; l'Agenda mondial de Paris des gouvernements locaux et régionaux pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale de 2013 auquel l'UCLG-Noram, qui représente l'Amérique du Nord, est partie prenante; la Charte européenne de 2006 pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

renouvellement des idées politiques de la société⁶. Des études démontrent qu'une présence accrue de femmes en politique permet aux élu·es et élus d'augmenter leur vigilance sur les enjeux liés à l'inégalité entre les femmes et les hommes et de porter une attention supplémentaire sur les responsabilités traditionnellement assumées par les femmes. En tant que modèles, les élu·es participent au renforcement de l'attrait des femmes pour la politique et brisent les stéréotypes sur la place des femmes dans l'espace démocratique.

Au Québec, l'amélioration de la représentation féminine en politique constitue un enjeu d'importance. Le directeur général des élections s'est notamment penché sur la situation des femmes en politique en 2014⁷. En 2016, la Commission des relations avec les citoyens a adopté un mandat d'initiative sur la présence féminine dans la vie démocratique⁸. Ces deux initiatives portaient principalement sur la place des femmes à l'Assemblée nationale.

L'augmentation du nombre de femmes en politique municipale fait partie des préoccupations majeures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cet objectif a été inscrit dans le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère⁹. Pour relever le défi que constitue l'augmentation de la représentation féminine en politique municipale, des mesures communicationnelles ont été déployées par le Ministère auprès des publics cibles. Ces mesures s'ajoutent aux modifications législatives apportées par le projet de loi n° 83 en 2016¹⁰.

À l'occasion des élections générales municipales de 2021, le Ministère a dirigé une attention particulière sur la phase des candidatures, les statistiques électorales ayant démontré que les femmes ont autant de chances que les hommes d'être élu·es lorsqu'elles se portent candidates.

⁶ BATAILLE, Philippe, et Françoise GASPARD. *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, Paris, La Découverte, 1999, 180 p.

⁷ READMAN, Rosalie. *Femmes et politique : facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, Québec, Directeur général des élections du Québec, 2014, 130 p.

⁸ COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS. *Mandat d'initiative sur la place des femmes en politique*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, octobre 2017, 7 p.

⁹ QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. *Plan stratégique 2019-2023* [Fichier PDF], Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019, p. 5.

¹⁰ *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, Projet de loi n° 83 (sanctionné – 10 juin 2016), 1^{re} session, 41^e législature (Qc).

De nombreux freins ont touché spécifiquement les candidatures féminines. Parmi eux, des témoignages des candidates et des élues municipales ont mentionné des cas de discrimination, d'intimidation et de harcèlement, la difficulté de concilier le travail et la vie familiale, ou encore une socialisation à la politique municipale plus complexe, les femmes pouvant être aux prises avec des préjugés sexistes. Les travaux menés par le Ministère par l'entremise de la Table des partenaires – femmes et politique municipale, dont il copréside les travaux avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF), ont contribué à nourrir ses réflexions et à orienter ses actions sur ces problématiques. En outre, le Ministère souhaite renforcer ses connaissances sur les facteurs ayant une incidence sur la sous-représentation des élues municipales.

À cette fin, la présente étude synthétise et analyse les récents écrits qui déterminent des éléments pouvant freiner la présence des femmes dans les municipalités québécoises à plusieurs étapes des élections et du mandat d'élue. En vue d'offrir une vision d'ensemble de la situation des femmes en politique municipale, ce travail de recherche s'ouvre sur une synthèse des résultats statistiques liés à la représentation des candidates ou des femmes occupant la fonction d'élue municipale au Québec. Enfin, cette étude présente des mesures étrangères visant à réduire les obstacles auxquels les femmes candidates ou élues peuvent se heurter ainsi que des mesures mises en place pour contribuer à l'atteinte de la zone paritaire au sein des instances démocratiques locales.

Synthèse : les points clés de l'étude

1 Situation générale de la présence féminine en politique municipale

↳ Candidates (Québec)

- Au Québec, la proportion de candidates aux élections générales municipales équivaut pratiquement à la proportion d'élues. Autrement dit, **lorsque les femmes présentent leur candidature, elles ont autant de chances que les hommes d'être élues.**
- Cependant, de 2005 à 2021, **la proportion de candidatures féminines est restée inférieure à 40 %, soit en dessous de la zone paritaire.**
- Depuis 2005, la proportion de femmes candidates augmentait d'environ 2 à 2,5 points d'une élection à l'autre. À l'issue de l'élection générale municipale 2021, **la proportion de candidatures féminines est de 35,5 %; elle a fait un gain de plus de 4 points par rapport à celle de 2017.**
- Les **candidatures féminines sont plus nombreuses parmi les jeunes** de 18 à 34 ans et de 35 à 44 ans. En 2021, elles représentaient 49,6 % des personnes candidates chez les 18 à 34 ans.
- Les **femmes de 65 ans et plus sont sous-représentées** comparativement aux candidates et candidats des autres groupes d'âge.

↳ Élu(e)s (Québec)

- Les **femmes représentent désormais 36,5 % des élu(e)s municipaux du Québec** (élection générale municipale de 2021), un chiffre en très nette hausse.
- Seuls **23,6 % d'entre elles** se sont fait élire **au poste de mairesse.**
- **Près de la moitié (48,5 %) des conseils municipaux ont atteint la zone paritaire**, dont sept des dix villes de plus de 100 000 habitants (Gatineau, Laval, Lévis, Longueuil, Montréal, Québec et Terrebonne). Le conseil municipal de la ville de Sherbrooke **a dépassé la zone paritaire**, il est composé à plus de 60 % de femmes (70,6 %).

2 Les obstacles à la présence d'élues au sein des municipalités

↳ Facteurs psychosociaux

- La « **vision intégrée** » des femmes sur leur projet de vie les conduit à **interrelier leurs différentes occupations avant de faire carrière ou d'envisager une charge électorale.** Ainsi, le sentiment de ne pas pouvoir interrelier leurs différentes occupations constitue un frein.
- Le **sentiment d'illégitimité** peut freiner leur candidature, y compris lorsqu'elles possèdent des expériences pertinentes.
- La **représentation féminine a des effets bénéfiques sur la croyance en la capacité des femmes** à assumer des fonctions électives.

↳ Sentiment de compétence

- Les **personnes ayant une expérience dans un des bassins de candidats potentiels**, comme la gestion, **se perçoivent généralement comme étant compétentes** pour assumer une charge électorale. Or, **moins de femmes arrivent à accéder à ces expériences** jugées pertinentes.
- De plus, il y a une **vision restreinte des compétences nécessaires pour être élues municipales** (travaux d'infrastructures, etc.).

↳ Culture de l'engagement

- Les **femmes ayant un niveau d'engagement élevé** (association, conseil d'administration, etc.) **évaluent leurs compétences de façon plus positive**.
- La **résilience et l'estime de soi** sont des **qualités** nécessaires aux femmes pour évoluer en politique.
- Le **sentiment d'autoefficacité** des femmes les aide à surmonter la **discrimination en politique**.
- **Il y a des conséquences négatives à long terme à endurer des situations difficiles en s'appuyant principalement sur l'autoefficacité** (exemples : surmenage, désengagement de la politique).

↳ Intérêt

- **Les femmes sont aussi intéressées que les hommes par la politique locale**.
- Les **femmes sont moins motivées par la rémunération et le prestige des élus** lorsqu'elles deviennent candidates aux élections municipales.
- L'**implication des jeunes femmes et hommes en politique municipale** reste faible; or, la proportion de femmes en politique augmente avec les jeunes.
- Les **élections sans opposition sont encore nombreuses** (62,7 % lors de l'élection de 2021).
- Les **femmes autochtones ainsi que celles issues des minorités culturelles ou de l'immigration sont sous-représentées** en politique municipale. Pour plusieurs municipalités, la hausse de présence de ces femmes était un enjeu lors de l'élection de 2021.

↳ Médias

- Les **femmes candidates sont moins souvent que les hommes candidats l'objet principal d'articles de journaux**.
- La parole des candidatures masculines est davantage reprise dans les journaux.
- Les **candidates font légèrement plus l'objet de jugements (soit des étiquettes d'identification non neutres, positives ou négatives) que les candidats**.

↳ Soutien

- Dans les **municipalités de moins de 5 000 habitants, des conditions d'emploi fragiles** telles que des faibles revenus professionnels ou des horaires peu flexibles et le financement de campagne peuvent affecter **négativement les candidatures féminines**.
- Les **candidates sans équipe ou parti politique peuvent ressentir un manque de soutien** durant la campagne.

↳ Carte électorale

- Les **districts électoraux sont perçus par les candidates comme étant plus accessibles**, car ils couvrent des zones plus petites pour faire campagne.
- Pourtant, des études internationales mentionnent que les **électeurs auraient davantage propension à voter pour des candidates dans le cadre d'une élection à l'échelle globale de la municipalité que dans une élection par district**. Ce point reste à démontrer dans le contexte québécois.

↳ Quotas

- Les **modes de scrutin de type proportionnel se prêtent davantage à l'utilisation de quotas**, ces derniers s'imposant généralement aux partis politiques.
- Il y a une **meilleure représentation politique** en pourcentage de femmes élues **dans les pays utilisant un mode de scrutin de type proportionnel et ayant instauré des quotas**.
- Toutefois, en l'absence de quotas minimaux de candidates ou d'élues, **l'efficacité du scrutin proportionnel pour améliorer la représentativité des femmes équivaut** alors au scrutin majoritaire uninominal à un tour.
- Au-delà des quotas, **d'autres facteurs compensateurs influencent positivement la représentation des femmes** (la culture égalitaire, les mesures sociales de conciliation travail-famille, la communication, la formation, etc.).

3 Des facteurs complexifiant le mandat des élues en poste

↳ Conciliation travail-famille

- Les conflits d'**horaires des rencontres ou des représentations et de garde d'enfants demeurent problématiques** pour les élues municipales.
- Au Québec, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) permet aux élues municipales et aux élus municipaux de ne pas assister aux séances du conseil municipal en raison d'une grossesse, d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant pendant une durée maximale de 18 semaines consécutives (art. 317).
- Des mesures législatives analogues ont été mises en place **dans les lois de deux autres provinces canadiennes (Ontario et Nouvelle-Écosse), les durées d'absence prévues au Canada vont donc de 18 à 52 semaines.**

↳ Harcèlement et intimidation

- Selon les enquêtes du Secrétariat à la condition féminine (SCF) de 2012 et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de 2017 menées majoritairement auprès d'élues issues de municipalités de moins de 5 000 habitants :
 - **Environ 30 % des élues ont vécu des problèmes d'intimidation, de harcèlement ou d'autres violences.**
 - Les **maïresses sont davantage victimes de ces atteintes.**
 - Les dénonciations dans une plainte formelle des élues victimes de ces atteintes sont en légère hausse, passant de 15 % en 2012 à 18 % en 2017. Toutefois, ces chiffres démontrent que les plaintes formelles restent assez peu fréquentes chez les élues. Les **ressources mises à la disposition des élues victimes sont méconnues** par la plupart d'entre elles.

1 Situation générale de la présence féminine en politique

1.1 La situation des candidates et des élues aux élections générales municipales du Québec

1.1.1 Les candidatures féminines (élection générale municipale de 2021)

D'une élection à une autre, les statistiques démontrent que la proportion de femmes qui se portent candidates aux élections générales municipales du Québec équivaut pratiquement à la proportion de femmes qui accèdent à la fonction d'élues municipales. Ce constat laisse penser que lorsque les femmes présentent leur candidature aux élections municipales, elles ont autant de chances que les hommes d'être élues. Aussi, une attention particulière est ici portée sur les périodes de mises en candidature.

Depuis l'élection municipale générale de 2005, la proportion de candidatures féminines est restée inférieure à 40 %, bien qu'elle soit en progression régulière et qu'elle se soit considérablement accrue de 2005 à 2021. Lors des dernières élections municipales de 2021, les femmes ont en effet totalisé 35,5 % de l'ensemble des candidatures à des postes électifs. Seuls 24,4 % de candidates se sont présentées à un poste de mairesse et 35,5 % de candidates à un poste de conseillère (voir le **tableau 1**).

La progression structurelle des candidatures féminines

De 2005 à 2017, le nombre de candidatures féminines a augmenté d'environ 2 à 2,5 points d'une élection à l'autre. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation souhaite encourager cette progression, conformément à son Plan stratégique 2019-2023¹¹. À la suite de l'élection générale municipale de 2021, le taux de candidatures féminines a connu une hausse de plus de 4 points.

¹¹ QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. *Plan stratégique 2019-2023*, [Fichier PDF], *op. cit.*, p. 5.

Tableau 1 : Évolution de la proportion de candidats selon le sexe, par type de poste, élections générales municipales de 2005 à 2021

Élection générale	Type de poste					
	Conseillère/conseiller		Mairesse/maire		Tous les postes	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
2005	26,4 %	73,6 %	14,1 %	85,9 %	24,7 %	75,3 %
2009	28,3 %	71,7 %	16,6 %	83,4 %	26,6 %	73,4 %
2013	30,7 %	69,3 %	17,6 %	82,4 %	28,8 %	71,2 %
2017	33,3 %	66,7 %	19,8 %	80,2 %	31,3 %	68,7 %
2021	37,4 %	62,2 %	24,4 %	75,7 %	35,5 %	64,5 %

Source des données : présidents d'élection des municipalités.

Tableau compilé par le MAMH à partir des données obtenues en date du 10 décembre 2021.
 Les personnes candidates comprennent celles qui se sont désistées pendant la période électorale.
 Les données excluent les candidates et candidats des localités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).

Candidatures féminines selon l'âge

Au cours des cinq dernières élections générales municipales (2005, 2009, 2013, 2017, 2021), les candidatures féminines ont été nettement plus nombreuses chez les 18 à 34 ans et les 35 à 44 ans. L'importance de la proportion de femmes candidates dans ces deux tranches d'âge se répercute très positivement sur la présence de femmes élues. D'après les résultats de 2021, les femmes représentent 51 % des élus de 18 à 34 ans et 46,5 % des élus de 35 à 44 ans. Autrement dit, ces données indiquent que les jeunes ont participé de façon importante à l'accroissement du nombre des élues lors de l'élection de 2021. La proportion de candidatures féminines chez les 18 à 34 ans – qui atteignait déjà le seuil de 32,1 % en 2005 – s'est d'ailleurs considérablement accrue entre les élections de 2017 (39,8 %) et de 2021 (49,6 %). La forte augmentation de la proportion de candidates depuis 2005 se constate aussi parmi la tranche des 35 à 44 ans (voir la **figure 1**).

En revanche, les femmes âgées de 65 ans et plus sont sous-représentées comparativement aux candidates des autres groupes d'âge. En 2021, les femmes représentent seulement 23,3 % des candidats de ce groupe d'âge (24,4 % des élus et élues de 65 ans et plus sont des femmes). Pourtant, de 2005 à 2021, le groupe des candidats âgés de 65 ans et plus est celui qui a connu la progression la plus importante parmi l'ensemble des candidates et des candidats (soit environ +13,7 points de pourcentage, de 9,2 % de l'ensemble des candidates et des candidats en 2005 à 22,9 % en 2021¹²), mais ce sont les candidatures masculines qui contribuent le plus à la hausse constatée dans ce groupe d'âge. Paradoxalement, les femmes sont plus nombreuses dans la population âgée de 65 ans et plus et leur proportion distance nettement celle des hommes avec l'âge¹³. En définitive, les femmes de 65 ans et plus pourraient constituer un bassin important de candidates potentielles.

¹² QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. *Données relatives à l'élection générale municipale 2021 : compilation et traitement statistique*, [Fichier PDF], Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022, p. 15.

¹³ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Portrait des Québécoises : édition 2018*, [Fichier PDF], Québec, Le Conseil, 2002, p. 10.

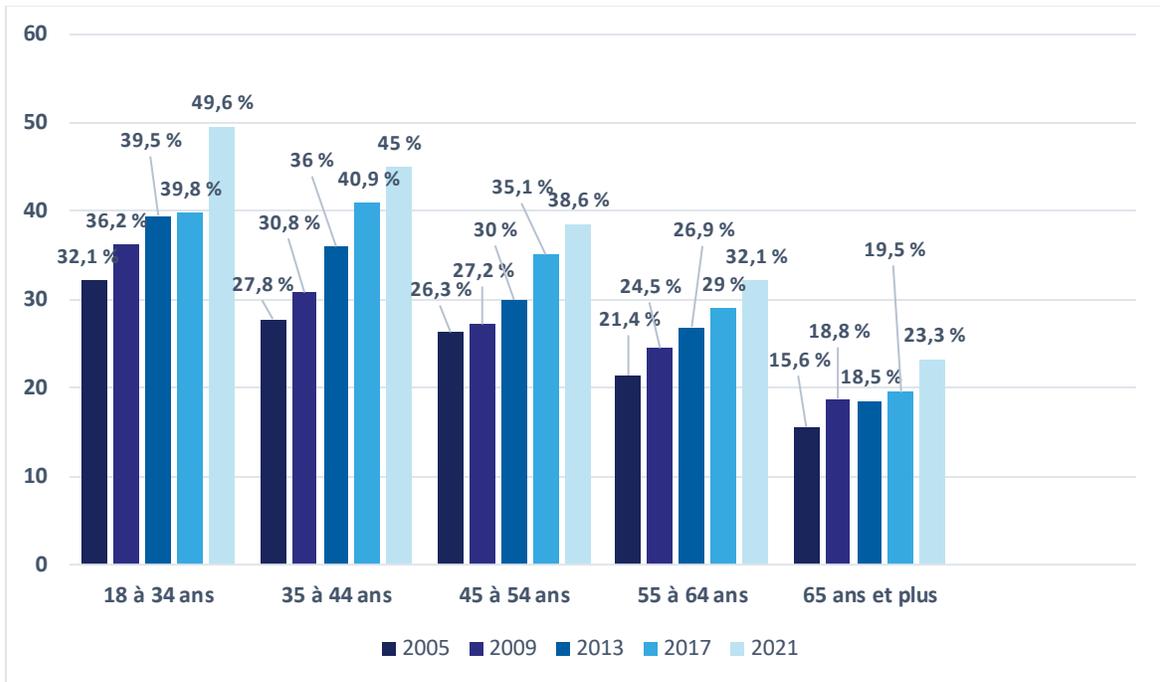


Figure 1 : Évolution de la proportion de femmes parmi les candidats par groupe d'âge, élections générales municipales de 2005 à 2021

Source des données : présidents d'élection des municipalités.

Figure compilée par le MAMH à partir des données obtenues en date du 10 décembre 2021.

Les personnes candidates comprennent celles qui se sont désistées pendant la période électorale.

Les données excluent les candidates et candidats des localités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).

1.1.2 La situation des élues municipales au Québec

Depuis l'élection générale municipale de 2005, le nombre de mairesses et de conseillères a augmenté de façon constante au Québec. Malgré une progression très significative, le taux de femmes parmi les élus municipaux demeure en deçà de la zone paritaire, notamment la proportion des mairesses. En effet, à la suite de l'élection de 2021 :

- les femmes représentent seulement 23,6 % des personnes occupant le poste de mairesse et de maire au Québec (voir le **tableau 2**);
- la proportion d'élues municipales (conseillères et mairesses) est de 36,5 % au total;
- 48,5 % des conseils municipaux sont parvenus à atteindre la zone paritaire ou l'ont dépassée, ce qui représente une hausse de 9,6 points de pourcentage par rapport à l'élection générale municipale de 2017, où l'on comptait 38,9 % des conseils municipaux qui atteignaient ou dépassaient la zone paritaire.

Tableau 2 : Évolution de la proportion d'élus selon le sexe, par type de poste, élections générales municipales de 2005 à 2021

Élection générale	Type de poste					
	Conseiller		Maire		Tous les postes	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
2005	26,6 %	73,4 %	13,1 %	86,9 %	24,8 %	75,2 %
2009	29,3 %	70,7 %	16,0 %	84,0 %	27,5 %	72,5 %
2013	32,0 %	68,0 %	17,3 %	82,7 %	29,9 %	70,1 %
2017	34,5 %	65,5 %	18,9 %	81,1 %	32,4 %	67,6 %
2021	38,5 %	61,5 %	23,6 %	76,4 %	36,5 %	63,5 %

Source des données : présidents d'élection des municipalités.

Tableau compilé par le MAMH à partir des données obtenues en date du 10 décembre 2021. Les données excluent les élues et élus des localités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).

1.1.3 La présence des élues selon la taille et la région de la municipalité

Femmes élues selon le poids démographique

Les résultats de la dernière élection générale municipale de 2021 révèlent que la proportion de femmes élues est particulièrement importante au sein des dix villes de 100 000 habitants ou plus. Sept des dix villes les plus peuplées du Québec – Gatineau (45 %), Laval (50 %), Lévis (43,8 %), Longueuil (50 %), Montréal (59,2 %), Québec (54,5 %) et Terrebonne (41,2 %) – ont d’ailleurs atteint la zone paritaire parmi leurs élues et élus¹⁴. La ville de Sherbrooke a quant à elle atteint une proportion de femmes élues supérieure à la zone paritaire (70,6 %). Dans les municipalités de moins de 10 000 habitants, la proportion d’élues municipales est en deçà de 40 % (**tableau 3**).

Tableau 3 : Proportion de femmes parmi les élus selon la taille de la municipalité, élection générale municipale de 2021

	Femmes élues	Hommes élus	Proportion de femmes
0 à 1 999 habitants	1744	3 050	36,4 %
2 000 à 4 999 habitants	506	996	33,7 %
5 000 à 9 999 habitants	182	342	34,7 %
10 000 à 49 999 habitants	266	435	37,9 %
50 000 à 99 999 habitants	57	80	41,6 %
100 000 habitants ou plus	134	132	50,4 %

Source des données : présidents d’élection des municipalités.

Tableau compilé par le MAMH à partir des données obtenues en date du 10 décembre 2021. Les données excluent les élues et élus des localités du Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).

¹⁴ À l’issue de l’une ou l’autre des élections municipales de 2009, de 2013 et de 2017, cinq des dix plus grandes villes sont parvenues à atteindre la zone paritaire. Cependant, l’atteinte de la zone paritaire variera d’une élection à une autre dans la plupart de ces villes.

Femmes élues selon la région

Au lendemain de l'élection générale municipale de 2021, les régions présentant les défis les plus importants en matière de parité sont : le Centre-du-Québec (32,7 %)¹⁵, la Capitale-Nationale (34,1 %), la Chaudière-Appalaches (31 %) et le Nord-du-Québec (33,3 %).

¹⁵ Une étude du Conseil du statut de la femme de 2012 faisait déjà mention du taux de représentation féminine en dessous de la moyenne québécoise pour la région du Centre-du-Québec (24,4 %) et la région de Chaudière-Appalaches (24,7 %). L'étude spécifiait que dans ces régions administratives « les femmes semblent peu intéressées et même effrayées par le milieu municipal », associant ainsi les conseils municipaux à des espaces masculins. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La sous-représentation des femmes dans les municipalités aux conseils municipaux et dans les mairies*, Québec, [Fichier PDF], Le Conseil, 2012, p. 12.

1.2 Conclusion

Depuis 2005, la présence des femmes dans les fonctions électives municipales a progressé de manière constante au Québec. Les résultats de la dernière élection municipale de 2021 révèlent que les élues municipales ont une meilleure représentation dans les dix villes de 100 000 habitants ou plus. La proportion d'élues atteint même la zone paritaire, et au-delà, dans huit des dix villes les plus peuplées. Il s'agit d'un gain important pour favoriser une représentation politique égalitaire dans la société québécoise, considérant que près de la moitié de la population habite une de ces dix grandes villes (47,7 % d'après des données de 2019)¹⁶.

Cependant, ces avancées restent à consolider. Les analyses différenciées selon les sexes (ADS) menées sur la présence féminine au sein des institutions démocratiques municipales permettent de prendre la mesure des efforts qui restent encore à fournir. La proportion de conseillères et de mairesses dans les municipalités de moins de 10 000 habitants est en deçà de 40 %. Or, en 2019, les municipalités de moins de 10 000 habitants représentaient 91,8 % de l'ensemble des municipalités du Québec¹⁷. Il y a donc un réel enjeu pour améliorer la présence des femmes dans les instances municipales sur l'ensemble du territoire. Le faible taux de participation électorale, le taux de candidatures féminines à consolider malgré une hausse importante et le manque d'engagement des jeunes de 18 à 34 ans qui ne constituent que 8,8 % des élues et élus municipaux à l'issue de l'élection générale municipale de 2021 – bien que les jeunes contribuent fortement à accroître le nombre de femmes en politique municipale – rendent les gains acquis en matière de représentation paritaire très fragiles.

¹⁶ DIRECTION DES STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES. *La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2019*, [Fichier PDF], n° 71, février 2020, Institut de la statistique du Québec, 2020, p. 6.

¹⁷ Les municipalités de moins de 5 000 habitants représentent 85,8 % de l'ensemble des municipalités du Québec et celles de moins de 10 000 habitants, 91,8 % (les municipalités ayant de 0 à 999 habitants constituent 49,3 % de l'ensemble des municipalités, de 1 000 à 4 999 habitants, 36,5 %, et de 5 000 à 10 000 habitants, 6 %). Il faut néanmoins préciser que le nombre de personnes élues à des fonctions électives varie d'une municipalité à une autre. Le nombre de conseillères et conseillers est beaucoup plus important dans les municipalités plus densément peuplées. DIRECTION DES STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES. *Ibid.*, p. 7.

Enfin, si tous les postes au sein des conseils municipaux (conseillères et mairesses) sont ouverts aux candidates, les mairesses représentent seulement 23,6 % des personnes occupant la fonction de maire au Québec.

2 Les obstacles à la présence d'élues au sein des municipalités

2.1 Les freins à l'engagement des femmes en politique municipale

2.1.1 Les réticences attribuables à des facteurs psychosociaux

Des explications d'ordre psychologique formulées par la littérature scientifique et d'autres documents regroupant des témoignages de candidates ou d'élues – telles que la perception stéréotypée, sexuée et conflictuelle de la politique municipale, le sentiment d'incompétence, le manque de modèles féminins, le manque de confiance en soi – contribuent à apporter un éclairage sur la prudence des femmes avant d'entrer en politique municipale et aux autres ordres de gouvernement.

La chercheuse Natalie Rinfret et ses coauteures ont souligné que plusieurs recherches ont notamment démontré que la socialisation des femmes aux rôles traditionnellement féminins ou masculins a une incidence sur leur intention de se porter candidates à des fonctions électives¹⁸. Chez certaines femmes qui ont intériorisé les rôles traditionnels féminins, la vision de la politique peut être biaisée : la politique aura tendance à être assimilée par ces profils féminins à un milieu masculin, et sera rarement perçue par elles « comme un lieu propice à leur épanouissement professionnel »¹⁹.

S'appuyant sur des études qui ont analysé la vision des femmes sur leur projet de vie, l'ouvrage de Martine Blanc et Christine Cuerrier sur l'accompagnement des femmes en politique souligne le fait que les femmes entretiennent « une vision intégrée » de leur projet de vie. Autrement dit, les femmes éviteraient de

¹⁸ ELDER, Laurel. « Why Women Don't Run: Explaining Women's Underrepresentation in America's Political Institutions », *Women & Politics*, vol. 26, n° 2, 2004, p. 27-56; FOX, Richard L., et Jennifer L. LAWLESS. « Entering the Arena? Gender and the Decision to Run for Office », *American Journal of Political Science*, vol. 48, n° 2, 2004, p. 264-280; FOX, Richard L., et Jennifer L. LAWLESS. « To Run or Not To Run for Office: Explaining Nascent Political Ambition », *American Journal of Political Science*, vol. 49, n° 3, 2005, p. 642-659, cités par RINFRET, Natalie, et autres. « Être ou ne pas être en politique : quelques déterminants de l'implication des femmes », *Politique et Sociétés*, vol. 33, n° 2, 2014, p. 5. L'étude de Rinfret et de ses coauteures a été conduite auprès de femmes ayant participé à l'École Femmes et Démocratie (de 2004 à 2009), qui offre des formations aux femmes souhaitant se lancer en politique (scolaire, municipale, provinciale ou fédérale). Si l'étude a conséquemment une portée générale, elle fait l'objet d'une attention particulière, car les participantes ont majoritairement formulé de l'intérêt à se porter candidates aux élections municipales.

¹⁹ *Ibid.*

superposer les différentes fonctions qu'elles assument, et chercheraient plutôt à ce que les projets qu'elles choisissent soient « interreliés »²⁰. Aussi, avant de s'engager en politique, elles veilleraient à ce que leurs différentes occupations (familiales, professionnelles, liées aux études ou aux loisirs) s'articulent entre elles, l'atteinte de cet équilibre étant prioritaire sur leur objectif de faire carrière. Cela explique l'importance de déployer des dispositifs autour de la conciliation travail-famille pour favoriser l'entrée des femmes en politique. Ce même écrit rappelle que la dimension relationnelle constitue un élément majeur dans le développement identitaire féminin et dans leur cheminement personnel et professionnel. Les femmes auraient ainsi davantage tendance à évaluer « les milieux humains dans lesquels elles évolueront et [l]es gens significatifs qui les entourent²¹ ». Cet argument laisse suggérer qu'une vision conflictuelle de la politique municipale pourrait avoir une incidence non négligeable sur la décision de s'engager des femmes.

Le sentiment d'illégitimité ressenti par plusieurs femmes peut également rendre leur candidature aux élections municipales moins spontanée, y compris lorsqu'elles bénéficient d'expériences pertinentes pour assumer des fonctions électives. L'étude de Rinfret et ses coauteurs souligne en effet que le regard que les femmes jettent sur leur aptitude à conduire une campagne électorale (désigné l'autoévaluation des compétences en politique) est souvent négatif, y compris lorsqu'elles ont effectué des études dans les disciplines d'où proviennent usuellement les politiciennes et politiciens²². Des groupes d'accompagnement et de soutien de femmes candidates à la politique font régulièrement mention d'une certaine propension des femmes à vouloir bien faire, à un « perfectionnisme » qui ajoute une pression et renforce leurs hésitations à se porter candidate²³. Or,

²⁰BLANC, Martine, et Christine CUERRIER. *Le mentorat en politique auprès des femmes : un mode d'accompagnement prometteur*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, c2007, p. 31. Les études sur lesquelles les auteures s'appuient sont notamment les suivantes : SPAIN, Armelle, Lucille BÉDARD et Lucie PAIEMENT. « Carrières et expressions relationnelles », *Revue de psychoéducation*, vol. 30, n° 1, 2003, p. 5-16; SPAIN, Armelle, et Sylvie HAMEL. « Perspective relationnelle du développement féminin », *Revue canadienne de counseling*, vol. 32, n° 2, 1996, p. 295-315; SPAIN, Armelle, Sylvie HAMEL et Lucille BÉDARD. *Devenir : approche éducative en développement de carrière au féminin*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, c1994, 114 p.

²¹BLANC, Martine, et Christine CUERRIER. *Op. cit.*, p. 32-33.

²²RINFRET, Natalie, et autres. *Op. cit.*, p. 5.

²³BLANC, Martine, et Christine CUERRIER. *Op. cit.*, p. 36.

d'après les auteures, cette autoévaluation constitue « le facteur d'influence le plus important dans la prédiction des intentions de faire de la politique active (...), la probabilité qu'une femme présente sa candidature augmente de 53 % lorsqu'elle se considère comme "très qualifiée" »²⁴.

Il faut également noter que les femmes ont tendance à se considérer comme étant moins qualifiées ou expérimentées que les hommes pour assumer une charge électorale en tant que mairesses. Elles vont donc habituellement cumuler les expériences, notamment en tant que conseillère municipale, avant de prétendre à ce poste²⁵. De ce fait, les femmes sont souvent plus professionnalisées avant d'assumer la fonction de mairesse.

Comme facteur participant à pallier ces freins psychosociaux, des études ont souligné les effets bénéfiques de la représentation féminine sur la croyance dans la capacité des femmes à assumer des fonctions électives²⁶.

²⁴ RINFRET, Natalie, et autres. *Op. cit.*, p. 5-6.

²⁵ BREUX, Sandra, Jérôme COUTURE et Royce KOOP. *Op. cit.*, p. 168.

²⁶ ALEXANDER, Amy C. « Change in Women's Descriptive Representation and the Belief in Women's Ability to Govern: A Virtuous Cycle », *Politics & Gender*, n° 8, 2012, p. 437-464.

2.1.2 Les éléments d'influence du sentiment de compétence des femmes

Plusieurs auteurs²⁷ avancent également comme explication à la sous-représentation féminine en politique, y compris à l'échelle municipale, le fait qu'il y ait trop peu de femmes entrant dans le *bassin de candidats potentiels*²⁸, c'est-à-dire des candidates ayant des expériences pertinentes pour assumer les missions traditionnelles d'un conseil municipal ou qui occupent des postes qualifiés pouvant généralement servir de tremplin aux personnes désirant s'investir en politique municipale.

Dans le cadre d'une démocratie locale, aucun lien ne peut être établi entre la profession ou les années d'études des candidates et candidats potentiels aux élections municipales et leur aptitude à assumer des fonctions électives, l'élection devant être ouverte à tous les profils de citoyens qui composent la société. Néanmoins, une hypothèse sous-tend que les années d'études et la profession influent sur la perception des candidates potentielles quant à leurs habilités à assumer les compétences qui incombent à une municipalité. Il y a par exemple « une certaine vision de la politique municipale [comme étant] centrée sur les travaux d'infrastructures²⁹ », un secteur d'activité professionnelle où les femmes sont peu présentes et ont donc moins d'expérience. Parmi les principaux domaines de compétence d'une municipalité³⁰, on répertorie en effet : l'assainissement des eaux usées, la gestion des matières résiduelles, la protection contre les incendies et la sécurité publique, la gestion du réseau routier local et du déneigement, le transport, l'urbanisme, l'habitat et les autorisations de construction, le zonage, notamment agricole. Les métiers qu'on trouve dans la plupart de ces domaines sont à forte dominance masculine, les Québécoises y

²⁷ BREUX, Sandra, Jérôme COUTURE et Royce KOOP. *Op. cit.*, p. 168; LAWLESS, Jennifer L., et Richard L. FOX. *It Takes a Candidate: Why Women Don't Run for Office*, New York, Cambridge University Press, c2005, 220 p.; GIDENGIL, Elisabeth, et Richard VENGROFF. « Representational Gains of Canadian Women or Token Growth? The Case of Quebec's Municipal Politics », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 30, n° 3, 1997, p. 517.

²⁸ Cela est désigné dans la littérature par l'expression anglaise « *eligibility pool* ».

²⁹ MÉVELLEC, Anne, et Manon TREMBLAY. *Genre et professionnalisation de la politique municipale : un portrait des élues et élus du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, c2016, p. 73.

³⁰ QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. *Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux 2021*, [Fichier PDF], Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021, p. 3. [https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/guide_accueil_elus_municipaux.pdf].

sont sous-représentées. La présence féminine est d'ailleurs particulièrement faible au sein des formations professionnelles nécessaires pour intégrer plusieurs de ces secteurs d'activité.

La proportion de femmes qui accèdent aux postes de cadres gestionnaires est également moindre comparativement à celle des hommes³¹. Cela peut être perçu comme un désavantage pour les femmes qui briguent un poste au sein d'un conseil municipal, les élus étant usuellement assimilés à des gestionnaires du territoire. Les emplois dans la gestion semblent en effet compter parmi les *bassins de candidats potentiels* pour accéder à des fonctions électives à l'échelle municipale³². Les résultats d'une enquête d'Anne Mévellec et Manon Tremblay de 2016 menée auprès d'élus de municipalités du Québec dont la population est comprise entre 20 000 et 500 000 habitants révèlent que la gestion est le premier secteur d'activité des femmes et des hommes répondants (22,9 % exerçaient un emploi dans ce secteur)³³. Les études sur le profil socioéconomique des femmes et des hommes candidats et élus dans les municipalités québécoises de 5 000 habitants ou moins sont rares³⁴, mais les résultats d'une ancienne enquête conduite majoritairement auprès de petites municipalités (42 % des répondants étaient mairesses et maires de municipalités de moins de 1 000 habitants) soulignent la forte présence d'agriculteurs parmi les élus³⁵ (un secteur d'activité qui était, et qui demeure encore au Québec, très masculin)³⁶.

³¹ En 2015, la proportion de travailleuses dans le secteur de la gestion au Québec représentait 33,7 %. REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE. *Le maintien des femmes dans les métiers traditionnellement masculins*, Québec, RGF-CN, 2016, p. 16.

³² GIDENGIL, Elisabeth, et Richard VENGROFF. *Op. cit.*, p. 517.

³³ MÉVELLEC, Anne, et Manon TREMBLAY. *Genre et professionnalisation de la politique municipale : un portrait des élues et élus du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, c2016, p. 73.

³⁴ Sur la question de la sous-représentation des femmes dans les petites municipalités et les municipalités rurales et de leur profil socioéconomique, des analyses comparées avec la France et Terre-Neuve-et-Labrador sont disponibles dans cette étude à l'annexe suivante : [Annexe 5 – France et Terre-Neuve-et-Labrador : Désintéressement des hommes pour la fonction de maire dans les petites municipalités ?](#)

³⁵ TARDY, Évelyne. *Qui sont les mairesses et les maires du Québec? Les différences de genre dans les caractéristiques socioéconomiques, les cheminements politiques et les modes de gestion*, Montréal, UQAM/IREF, 1996, p. 20.

³⁶ En comparaison, on relève également une répartition sexuée des emplois exercés par les élues et élus municipaux en France. Selon une étude de 2012, la proportion de mairesses et de maires français exerçant dans le secteur de l'agriculture est en baisse, mais les personnes exerçant dans le secteur agricole restent parmi les professionnels ayant la plus haute représentation en politique locale, les communes rurales étant particulièrement nombreuses sur le territoire français. Les agricultrices et les agriculteurs sont notamment surreprésentés dans les municipalités françaises de moins de 500 habitants (en 2008, 26 % des élues et élus des municipalités de moins de 500 habitants étaient agriculteurs). Par ailleurs, cette étude française estimait s'agissant des mairesses et de maires, le pourcentage de cadres supérieurs dans les municipalités de plus de 10 000 habitants se situait entre 70 et 93 % (en excluant les personnes retraitées et celles ne s'identifiant à aucune profession). En 2008, 58 % des élues et élus des communes de 100 000 habitants ou plus

Enfin, d'autres écrits soulignent que la présence de femmes candidates au poste de maire des villes densément peuplées est plus complexe, tout en soulignant un paradoxe dans ce constat, les grandes villes étant également des lieux où l'on trouve le plus de groupes militants qui sensibilisent les femmes aux enjeux électoraux³⁷. Au Québec, les résultats de l'élection générale municipale de 2021 démontrent que ces difficultés peuvent être surmontées, puisque les femmes qui ont posé leur candidature au poste de mairesse de grandes villes ont remporté leurs élections dans des proportions importantes.

étaient cadres ou exerçaient des professions de niveau supérieur. KOEBEL, Michel. « Les élus municipaux représentent-ils le peuple? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 3 octobre 2012. [<https://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>]. Or, les hommes sont très largement majoritaires dans ces deux secteurs d'activité.

³⁷ CARROLL, Susan J., et Kira SANBONMATSU. « Entering the Mayor's Office: Women's Decisions to Run for Municipal Office », *Annual meeting of the Midwest Political Science Association*, Chicago, 2010.

2.1.3 La culture de l'engagement politique total

Des groupes de discussion menés par Rinfret et ses coauteures auprès de politiciennes québécoises et néo-brunswickoises ont permis de déterminer des facteurs liés aux stéréotypes sexuels qui freinent les candidatures féminines et qui ne constitueraient pas des facteurs psychosociaux propres aux femmes³⁸. Les femmes sont fréquemment la cible de stigmatisation en politique. Elles font l'objet de stéréotypes sexuels dans les médias et doivent davantage démontrer leurs aptitudes à bien gérer la municipalité ou les autres instances de pouvoir et à répondre aux attentes de leurs collègues ou de la population qui, au regard des résultats de plusieurs enquêtes, les jugent plus sévèrement que les hommes³⁹.

Les témoignages des politiciennes recueillis dans l'étude précitée font état de pratiques politiques reflétant « les valeurs, les croyances et les modes d'action typiquement masculins ». Les hommes, ayant longtemps monopolisé la politique, l'auraient façonnée selon leurs codes et auraient développé « un modèle politique dans lequel les femmes ne se sentent pas à l'aise », faisant référence à la « bataille » et au « combat »⁴⁰. D'après les témoignages réunis par les auteures de l'enquête, les politiciennes québécoises se heurtent à une multitude d'obstacles en entrant en politique, tels que « les valeurs patriarcales, le modèle politique masculin, le *boys club* (...) »⁴¹. Cet entre-soi des hommes en politique, qualifié « le *boys club* », est largement dépeint par la littérature⁴² et est également relayé par les élues municipales du Québec dans les médias⁴³.

En outre, selon les résultats de cette même étude, les femmes ayant un niveau d'engagement élevé (au sein de comités, de partis politiques, d'associations ou de conseils d'administration) « évaluent leurs compétences relationnelles, politiques et personnelles de façon plus positive que les participantes moins engagées⁴⁴ ».

³⁸ RINFRET, Natalie, et autres. *Op. cit.*, p. 9.

³⁹ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*, p. 7-8.

⁴² DELVAUX, Martine. *Le boys club*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, c2019, 232 p.

⁴³ MAUVIEUX, Simon. « Les femmes encore désavantagées en politique municipale », *Métro*, lundi 26 novembre 2018. Accessible en ligne : [<https://journalmetro.com/actualites/national/1910359/les-femmes-encore-desavantagees-en-politique-municipale>]; ROULOT-GANZMANN, Hélène. « Parité : vers une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à l'UMQ », *Le Devoir*, samedi 4 mai 2019. Accessible en ligne : [<https://www.ledevoir.com/societe/553393/parite-vers-une-politique-d-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-a-l-umq>].

⁴⁴ RINFRET, Natalie, et autres. *Op. cit.*, p. 17.

De manière générale, les femmes sont souvent contraintes à se définir selon des valeurs et des caractéristiques « masculines » pour favoriser leur inclusion en politique. Les femmes ayant un niveau d'engagement élevé se décrivent davantage selon les caractéristiques traditionnellement prêtées aux hommes (exemples cités : personne analytique, forte personnalité)⁴⁵. Leurs caractéristiques « masculines » s'ajouteraient alors à leurs caractéristiques « féminines » (compétences relationnelles, sens de l'écoute) qui permettraient aux candidatures féminines de se distinguer, sans toutefois être des atouts déterminants pour cheminer dans la sphère politique⁴⁶.

Par ailleurs, les femmes plus engagées feraient davantage preuve de résilience, une qualité qui, avec l'estime de soi, est nécessaire pour l'évolution des femmes en politique. Selon les auteures de l'étude, leurs résultats confirment d'autres analyses⁴⁷ qui démontrent que « les politiciennes qui font face à la discrimination puisent dans leur sentiment d'autoefficacité pour arriver à surmonter des situations dégradantes⁴⁸ ».

Néanmoins, il y aurait à long terme, selon les chercheuses, un effet pervers à cette course à la ténacité :

(...) à long terme, cette course d'endurance peut les amener à se désengager, voire se détourner de la politique. Dans cet ordre d'idées, soulignons que les femmes sont plus enclines à se retirer tôt de la politique que les hommes⁴⁹.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 18.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Il est notamment question de cet article : FRANCESCATO, Donata, et autres. « The Construction of Two Short Factor-marker Scales Measuring Women's Perceived Obstacles (WO) and Women's Coping Efficacy (WOC) in Politics », *Testing Psicometria Metodologia*, vol. 15, 2008, p. 113-133.

⁴⁸ Pour les auteures, le « sentiment d'autoefficacité » fait référence aux sentiments, aux perceptions ou aux autres jugements positifs que peuvent avoir des femmes qui évoluent en politique sur elles-mêmes. Ainsi, un « sentiment d'autoefficacité » serait éprouvé par les politiciennes qui se caractérisent comme étant résilientes, ou encore par celles qui ont une image positive d'elles-mêmes et de leurs compétences personnelles (par exemple avoir de la confiance en soi et de la ténacité). RINFRET, Natalie, et autres. *Op. cit.*, p. 19.

⁴⁹ *Ibid.*

2.1.4 L'intérêt féminin limité envers la politique municipale?

La littérature véhicule l'idée qu'il existe un écart entre les sexes dans leur intérêt envers la politique, les femmes étant moins intéressées que les hommes. Plusieurs études étrangères indiquent toutefois que **les femmes sont aussi intéressées que les hommes par la politique locale**⁵⁰.

Selon la chercheuse Geneviève Paré, l'engagement politique et civil des Québécoises et des Canadiennes se porte davantage vers des institutions qui se veulent égalitaires, communautaires, ou des regroupements moins « partisans »⁵¹. D'après la chercheuse, « il semble que les écarts dans l'engagement des hommes et des femmes en politique aient plus à voir avec la manière dont la politique se fait au Québec et au Canada, et avec la façon dont les femmes conçoivent la politique, qu'avec un intérêt réel et un désir d'implication des femmes dans leur milieu de vie⁵² ».

Les chercheurs Breux, Couture et Koop, ont mené une étude récente sur les facteurs influant le nombre de candidates et de candidats au poste de maire à une élection municipale canadienne⁵³ :

- *Parmi les facteurs contribuant à expliquer en partie le nombre plus élevé de candidates et de candidats au poste de maire : il y aurait notamment la **densité de la population** et le **prestige** (le prestige est évalué au regard du salaire des élues et élus ainsi que des dépenses de la municipalité rapportées au nombre d'habitants). Les femmes semblent toutefois être moins motivées par les préoccupations financières et le prestige lorsqu'elles recherchent un poste électif local*⁵⁴.

⁵⁰BURNS, Nancy, Kay LEHMAN SCHLOZMAN et Sidney VERBA. *The Private Roots of Public Action: Gender, Equality, and Political Participation*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, p. 101-102; HAYES, Bernadette C., et Clive S. BEAN. « Gender and Local Political Interest: Some International Comparisons », *Political Studies*, XLI, 1993, p. 972-682.

⁵¹PAGÉ, Geneviève. « Les femmes et la démocratie au Québec et au Canada », dans GAGNON, Alain G. (dir.). *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste*, 2^e éd., Québec, Presses de l'Université du Québec, 2017, p. 538.

⁵²*Ibid.*

⁵³BREUX, Sandra, Jérôme COUTURE et Royce KOOP. *Op. cit.*, p. 163-181.

⁵⁴« Women appear to be less motivated by financial concerns and prestige when seeking local elective office (...) their decision to run for municipal office the first time and their decision to seek the mayoralty, women are more often than men motivated by their concern over one or two particular public policy issues and less often motivated by a longstanding desire to run for public office ». BREUX, Sandra, Jérôme COUTURE et Royce KOOP. *Op. cit.*, p. 178.

- Parmi les facteurs participant à expliquer un nombre plus faible de candidates et de candidats au poste de maire : la **présence d'une candidate sortante ou d'un candidat sortant** ainsi que la **présence d'autres postes électifs à pourvoir**.

D'après cette étude, il existe des facteurs influençant spécifiquement les candidatures féminines⁵⁵ :

- Les candidates sont plus susceptibles de se présenter si la candidate sortante est une femme.
- Les salaires des élus contribuent également à augmenter le nombre de candidats, mais pas de candidates (des analyses comparées sont disponibles en annexe, voir l'[annexe 5 – France et Terre-Neuve-et-Labrador : Désintéressement des hommes pour la fonction de maire dans les petites municipalités?](#))

La politique municipale : une inconnue à apprivoiser pour de nombreuses candidates potentielles

Le désintérêt des femmes envers la politique municipale est souvent déduit de l'absence de candidatures féminines. Or, il ressort de plusieurs publications que les candidates peuvent être freinées par le manque d'informations sur les fonctions et les compétences assumées par les municipalités⁵⁶. Les candidates et les candidats peuvent en outre ne pas se retrouver dans les règles électorales. Pour les auteures Blanc et Cuerrier, « dans le milieu politique, c'est "sur le terrain" qu'on apprend les véritables règles du jeu⁵⁷ ».

De plus, les candidates peuvent ne pas se reconnaître dans les publicités les invitant à présenter leur candidature. Selon l'étude de Breux, Couture et Koop, les campagnes de recrutement s'adressant indifféremment aux femmes et aux hommes peuvent paraître insuffisantes aux yeux de certaines candidates⁵⁸. Des

⁵⁵ *Ibid.*, p. 163.

⁵⁶ ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES. *Étude exploratoire sur les femmes leaders et la politique en Outaouais*, Ottawa, 30 juin 2011, p. 14-15.

⁵⁷ BLANC, Martine et Christine CUERRIER. *Op. cit.*, p. 45.

⁵⁸ BREUX, Sandra, Jérôme COUTURE et Royce KOOP. *Op. cit.*, p. 168; BUTLER, Daniel M., et Jessica ROBINSON PREECE. « Recruitment and Perceptions of Gender Bias in Party Leader Support », *Political Research Quarterly*, vol. 69, n° 4, 2016, p. 842-851, cité par BREUX, Sandra, Jérôme COUTURE et Royce KOOP. *Ibid.*, p. 168.

organismes et des groupes de femmes considèrent qu'il y aurait des effets positifs des campagnes de promotion valorisant l'engagement politique spécifiquement auprès de publics féminins à l'approche des élections. C'est aussi ce que confirme un rapport de la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec selon lequel ces campagnes « éveillent l'intérêt des femmes et révèlent leur sentiment de compétence⁵⁹ ».

Des candidates à mobiliser davantage parmi les jeunes et les femmes issues des minorités

De manière générale, en comparaison avec l'ensemble des postes à pourvoir, le nombre de femmes et d'hommes qui présentent leur candidature aux élections municipales n'est pas élevé⁶⁰, les élections sans opposition sont nombreuses (62,7 % lors de l'élection générale municipale de 2021) et l'implication des jeunes – en tant que candidats ou votants⁶¹ – y est particulièrement faible. Ces faits méritent une attention particulière, car, comme précédemment évoqué, la hausse du nombre de femmes en politique municipale est notamment portée par l'arrivée des jeunes (49,6 % des candidates et 51 % des élues municipales avaient entre 18 et 34 ans). La participation des jeunes est d'ailleurs une préoccupation majeure pour la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui disposent de commissions spéciales qui se consacrent à la relève et aux femmes en politique.

Par ailleurs, les femmes autochtones, celles issues de minorités culturelles ou de l'immigration sont particulièrement sous-représentées au sein des fonctions électives des municipalités⁶², tant dans les petites municipalités faiblement peuplées qu'au sein des grandes villes plus densément peuplées du Québec, où

⁵⁹ COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *La place des femmes en politique*, mai 2018, p. 11.

⁶⁰ COUTURE, Jérôme. *Op. cit.*, p. 38-45.

⁶¹ DOSTIE-GOULET, Eugénie. « L'abstention sélective, ou pourquoi certains jeunes qui votent au fédéral boudent les élections municipales », *Revue canadienne de science politique*, vol. 45, n° 4, 2012, p. 917.

⁶² STEPHENSON, Laura, et autres. « Why So Few Women and Minorities in Local Politics?: Incumbency and Affinity Voting in Low Information Elections », *Representation*, vol. 53, n° 2, 2017, p. 135-152; STEPHENSON, Laura, et autres. « Sex (And Ethnicity) in the City: Affinity Voting in the 2014 Toronto Mayoral Election », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 49, n° 2, 2016, p. 359-383.

elles constituent pourtant une part importante de la population⁶³. D'après la Fédération canadienne des municipalités (FCM), la sous-représentation de ces groupes de personnes en politique semble être généralisée au Canada où, en 2011, « les immigrantes comptaient pour 21,2 % et les femmes racialisées, pour 19,3 % de la population des femmes au pays⁶⁴ ». Aussi, certaines municipalités canadiennes ont décidé d'adopter des mesures avec une approche intersectorielle pour mieux tenir compte des différentes facettes autour de l'enjeu que constitue l'inclusion des femmes dans la politique municipale⁶⁵. Au Québec, durant l'élection de 2021, la hausse des candidatures et des élus issus des minorités culturelles a été soulevée comme enjeu par plusieurs candidats, notamment à Longueuil, à Sherbrooke et à Montréal. Des gains sur le plan de la représentation des minorités semblent avoir été acquis dans plusieurs villes⁶⁶.

⁶³ SIMARD, Carolle. « Political Representation of Minorities in the City of Montreal: Dream or Reality? » dans ANDREW, Caroline, John BILES, Myer SIEMIATYCKI et Erin TOLLEY (dir.). *Electing a Diverse Canada: The Representation of Immigrants, Minorities and Women*, Vancouver, UBC Press, c2008, p. 70-89.

⁶⁴ FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Voix plurielles : pratiques et outils pour appuyer toutes les femmes*, Ottawa, FCM, 2015, p. 7.

⁶⁵ Certaines de ces mesures sont décrites dans le rapport de la FCM précité : FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Ibid.*, p. 14-30. Les données disponibles actuellement ne permettent pas la réalisation de l'approche intersectorielle à l'échelle du Québec.

⁶⁶ CORRIVEAU, Jeanne. « Le tiers des élus montréalais sont issus de la diversité », *Le Devoir*, lundi 13 décembre 2021. Accessible en ligne : [<https://www.ledevoir.com/politique/montreal/654267/le-tiers-des-elus-montrealais-sont-issus-de-la-diversite>]; GERVAIS, Lise-Marie et Marco FORTIER. « Les élections de la diversité », *Le Devoir*, mardi 9 novembre 2021. Accessible en ligne : [<https://www.ledevoir.com/politique/646062/les-elections-de-la-diversite>]; SAMPSON, Ximena. « Ce sera une élection charnière pour les minorités visibles à Montréal », *Radio-Canada*, vendredi 5 novembre 2021. Accessible en ligne : [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1836566/diversite-minorites-visibles-candidats-elections-municipales-montreal>].

2.2 Les écueils à la présence féminine durant la campagne électorale

2.2.1 Les carences du traitement médiatique des élues

Plusieurs études canadiennes et étrangères⁶⁷ ont relevé un traitement médiatique différencié entre les candidats en politique selon leur sexe, faisant notamment état de préjugés sexistes ou de couvertures moins importantes pour les femmes. Le traitement médiatique des élections municipales québécoises ne semble pas échapper à ce constat.

En effet, selon un rapport sur « les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales » publié conjointement par l'Université du Québec à Montréal et la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie en 2018 :

- L'espace médiatique occupé par les femmes ayant présenté leur candidature pendant la campagne électorale de 2017 représente 29 % seulement, tandis que celui des hommes candidats représente 71 %⁶⁸. L'espace médiatique occupé par les femmes est donc légèrement inférieur à la proportion de candidates. En 2017, les candidatures féminines représentaient 31,3 %, et celles des hommes 68,7 %.
- Les femmes candidates sont moins souvent que les hommes candidats l'objet principal d'articles de journaux⁶⁹.

⁶⁷ Ces études portent néanmoins principalement sur la politique provinciale, fédérale ou nationale à l'étranger. Voir : HARALDSSON, Amanda, et Lena WÄNGNERUD. « The political recruitment of women: Why media matters », dans CARRASCO DURÁN, Manuel, et Blanca RODRÍGUEZ RUIZ (dir.). *La participación ciudadana como pilar del Estado democrático. Posibilidades y límites en el marco de la democracia representativa*, Navarra, Aranzadi, 2019, 268 p.; PRUYERS, Scott, et Julie BLAIS. « Why Won't Lola Run? An Experiment Examining Stereotype Threat and Political Ambition », *Politics & Gender*, vol. 13, n° 2, 2017, p. 232-252; HARALDSSON, Amanda. *Women's Political Ambition and Representation. The Democratic Consequence of Media Sexism*, Mémoire (maîtrise), Göteborg, Université de Göteborg, 2016, 77 p.; HAYES, Danny, et Jennifer L. LAWLESS. « A Non-Gendered Lens? Media, Voters, and Female Candidates in Contemporary Congressional Elections », *Perspectives on Politics*, vol. 13, n° 1, 2015, p. 95-118; TRIMBLE, Linda. « Gender, Political Leadership and Media Visibility: Globe and Mail Coverage of Conservative Party of Canada Leadership Contests », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 40, n° 4, 2007, p. 969-993.

⁶⁸ THÉBERGE-GUYON, Marianne, Catherine BOURASSA-DANSEREAU, Laurence MORIN et TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA MONTÉRÉGIE. *Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales*, Montréal/Longueuil, Université du Québec à Montréal, 2018, p. 7.

⁶⁹ D'après les chercheuses ayant réalisé cette enquête, l'interprétation de leurs résultats quantitatifs doit notamment tenir compte du fait que : « plusieurs maires sortants et mairesses sortantes briguant à nouveau la mairie ont reçu une attention médiatique quantitativement supérieure aux autres candidats et candidates; les candidats et candidates à la mairie des municipalités ont occupé un espace médiatique considérablement plus grand que les candidats et candidates aux conseils municipaux; la notoriété des candidats et candidates a pu contribuer à accroître leur représentation

- La parole des candidats masculins est davantage prise en compte dans les journaux. Dans la presse, les propos (directs ou reformulés) des candidates (29,6 %) sont moins pris en considération que ceux des candidats (71,4 %) ⁷⁰.
- Les candidates font légèrement plus l'objet de jugements que les candidats, même si l'étiquette d'identification utilisée dans la majorité des articles de journaux reste globalement neutre.
- Le ton des articles est en revanche plus positif lorsque la candidate est une femme.

Autre fait saillant du rapport, la manière dont sont présentées les candidates renvoie souvent à des caractéristiques de genre. Les qualités relationnelles, d'écoute et de communication des candidates sont mises en avant et les traits de caractère qui les définissent sont traditionnellement féminins (les mots « mobilisatrices » et « charmantes » sont cités en exemple dans le rapport). En revanche, les compétences techniques en matière de gestion financière par exemple sont encore trop absentes des discours médiatiques. Même si le rapport souligne que les articles de presse font plus souvent référence à des informations publiques sur le parcours professionnel des candidates, le quart des articles portant sur les candidates analysées dans cette étude a toutefois fait mention de leur situation familiale en présentant par exemple les candidates à travers leur statut de mère ou d'épouse ⁷¹.

Le rapport de 2018 préconise, entre autres recommandations, aux médias de « veiller à ce que le portrait de leurs caractéristiques et habiletés soit exempt de stéréotypes et d'attentes genrées envers les femmes politiques ⁷² ». En 2020, une seconde publication de l'Université du Québec à Montréal et de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie intitulée *Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales : quels*

journalistique. Cette notoriété était relative à leur appartenance à un parti reconnu ou à des événements et agissements hors de l'ordinaire (...) ». *Ibid.*, p. 10.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*, p. 9.

⁷² *Ibid.*, p. 46.

*enjeux, quelles incidences pour les candidates?*⁷³ est venue compléter leur rapport de 2018. Parmi les différents faits saillants, cette dernière publication souligne que pour un grand nombre de répondantes, la préparation de leurs communications (entrevues ou prises de parole en public) constitue un enjeu important pour les candidates. Si certaines candidates disposent d'une équipe de communication pour les appuyer, plusieurs « doivent composer seules avec les enjeux entourant leur couverture médiatique », une couverture qui est pourtant moindre par rapport à celle des hommes, comme l'a démontré le rapport de 2018.

Sur une note plus favorable, tout en rappelant que les médias participent à la construction de l'image des politiciennes et des politiciens, Guylaine Martel, dans un ouvrage de 2018, souligne que le leadership politique s'incarne autrement depuis la fin des années 2010 (y compris médiatiquement). Le leadership politique inclurait désormais de « nouvelles conceptions, plus consensuelles, plus égalitaires et qui visent une plus juste représentation de la société⁷⁴ », des conceptions qui seraient selon l'étude plus en adéquation avec la façon de communiquer des femmes ou avec la « nouvelle génération d'hommes politiques ».

Autre fait notable, les mairesses semblent être plus actives que les hommes sur les réseaux sociaux⁷⁵.

⁷³ PANNETON, Stéphanie, Véronique PRONOVOST, Caroline BOUCHARD, Catherine BOURASSA-DANSEREAU et TABLE DE CONCERTATION DES GROUPE DE FEMMES EN MONTÉRÉGIE. *Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales : quels enjeux, quelles incidences pour les candidates?* Montréal/Longueuil, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, 2020, 92 p.

⁷⁴ MARTEL, Guylaine. *Incarnier la politique : la construction de l'image médiatique des femmes et des hommes politiques au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2018, p. 142.

⁷⁵ SULLIVAN, Katherine V.R. « The gendered digital turn : Canadian mayors on social media », *Information Polity*, vol. 26, n° 2, 2021, p. 164-166.

Médias, vie privée et respect des élues et élus municipaux : l'incidence sur la perception des jeunes sur les candidatures féminines

Une recherche empirique menée auprès d'adolescents du Québec souligne que les jeunes participants ont conscience des difficultés auxquelles les politiciennes et politiciens doivent faire face et de la possibilité de subir de la pression médiatique⁷⁶. L'étude révèle leurs inquiétudes à l'égard de la politique municipale, un engagement qui impliquerait selon eux « un étalement de la vie privée⁷⁷ ».

Autre point important de cette enquête, les jeunes participants indiquent être intéressés par les débats politiques, bien que l'intérêt de la majorité des jeunes sondés pour la politique ne se traduise pas en participation active, et que leur attention envers la politique est souvent retenue par de grands événements (tels que les élections, les grands débats rediffusés à la télévision ou sur les réseaux sociaux) ou des controverses. Leur intérêt pour les débats politiques et la contradiction demeure pour autant qu'ils soient respectueux et que les attaques ne deviennent pas « personnelles »⁷⁸. De ces différents points, il ressort que la notion de respect semble nécessaire pour attirer plus de jeunes en politique municipale. Au regard de l'incidence des candidatures des jeunes sur l'augmentation du nombre de candidates aux élections municipales (voir la **figure 1**, à la page 15), les climats politiques respectueux paraissent essentiels pour accroître les candidatures féminines.

⁷⁶ DOSTIE-GOULET, Eugénie. *Le développement de l'intérêt pour la politique chez les adolescents*, Thèse (doctorat), Montréal, Université de Montréal, 2009, p. 72.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 78.

⁷⁸ Selon les conclusions de la thèse de doctorat de la chercheuse Eugénie Dostie-Goulet : « [Les jeunes] aiment bien qu'on débâte des différentes options, tant que cela se fait dans le respect de l'autre. Le conflit ne les rend pas mal à l'aise, sauf lorsque les attaques deviennent personnelles ». *Ibid.*, p. 79.

2.2.2 Le manque de soutien durant de la campagne

Le financement de la campagne électorale

D'après le chercheur Jérôme Couture, dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, le salaire des élu·es et des élus est « généralement peu élevé et les dépenses électorales ne sont pas remboursées⁷⁹ ». En effet, le remboursement des dépenses électorales concerne uniquement les partis politiques et les candidats indépendants des municipalités de 5 000 habitants ou plus. Les personnes qui présentent leur candidature doivent s'appuyer sur les contributions et les dons des électeurs, un exercice pouvant être difficile pour les candidates et candidats ayant une faible socialisation politique. Selon l'auteur, « des dépenses électorales qui ne sont pas remboursées peuvent s'assimiler à une spécification où les coûts d'entrée sont élevés. Les faibles salaires et les coûts d'entrée élevés constituent autant d'éléments de nature à affecter négativement⁸⁰ » la venue de candidates et de candidats potentiels. Or, dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, la proportion de femmes élues ne dépasse pas les 37 %, alors la mobilisation des candidates y est un préalable nécessaire pour parvenir à atteindre la zone paritaire entre les élu·es et élus. L'incidence du non-remboursement des dépenses électorales sur les candidates des municipalités de moins de 5 000 habitants resterait toutefois à établir pour conforter cette hypothèse.

Le sentiment de solitude durant la campagne

Par ailleurs, les candidates peuvent ressentir un manque de soutien pour mener campagne, en particulier lorsque la candidate ne fait pas partie d'une équipe ou d'un parti politique. En effet, il y a généralement peu de partis politiques dans les élections municipales du Québec. Les partis politiques sont uniquement autorisés pour les municipalités de 5 000 habitants ou plus (soit environ 16 % des municipalités). Pourtant, lors des élections municipales de 2021, 58,9 % des

⁷⁹ COUTURE, Jérôme. *Op. cit.*, p. 38.

⁸⁰ *Ibid.*

femmes candidates et 44,2 % des hommes candidats étaient membres d'un parti dans les municipalités de 5 000 habitants ou plus.

Les candidatures indépendantes sont majoritaires dans les municipalités de moins de 5 000 habitants (elles représentaient plus de 80 % de l'ensemble des candidatures lors de l'élection générale municipale de 2021, soit 86 % des candidatures féminines et 88,3 % des candidatures masculines). Ce sentiment de solitude peut effrayer certaines candidates. Selon les auteures Blanc et Cuerrier, « se retrouver seule pour apprivoiser cet univers complexe, ou se trouver entourée de gens qui voient plus ou moins la nouvelle venue comme une compétitrice, représente un grand défi⁸¹ ». Pour pallier ce sentiment de solitude, les candidates et les candidats ont la possibilité de former une équipe, qui ne peut toutefois pas engager des dépenses communes.

⁸¹ BLANC, Martine, et Christine CUERRIER. *Le mentorat en politique auprès des femmes : un mode d'accompagnement prometteur*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, c2007, p. 45.

2.3 Les hypothèses autour de l'incidence des systèmes électoraux

2.3.1 Les modes de scrutin

Au Québec, les élections générales municipales se font selon un **scrutin majoritaire uninominal à un tour**⁸². Autrement dit, on procède à l'élection à la majorité relative d'une seule personne lors du scrutin parmi les candidates et les candidats prétendant à un poste d'élu : soit le poste de maire, soit un des sièges de conseiller numérotés selon le nombre de postes à pourvoir ou, le cas échéant, en fonction du nombre de circonscriptions. D'autres modes de scrutin ont pu être privilégiés dans les autres provinces canadiennes ou ailleurs dans le monde pour les élections à l'échelle municipale. Les analystes politiques opposent généralement les scrutins de type majoritaire (uninominal ou plurinominal), aux scrutins mixtes ou aux scrutins de type proportionnel. Parmi ces derniers, le mode de **scrutin proportionnel plurinominal**, également appelé **scrutin de liste**, est un système électoral dans lequel des électeurs sont invités à voter pour une liste de candidates et de candidats usuellement regroupés au sein d'une organisation politique (un parti). Des modalités de ce scrutin offrent la possibilité aux électeurs d'indiquer leur préférence pour un ou plusieurs candidats de la liste qu'ils ont retenus, on parle alors de **vote préférentiel**. Les listes peuvent également mettre en avant une candidate ou un candidat en tête pour les représenter. À l'issue du vote des électeurs, la répartition des sièges est effectuée en fonction du nombre de voix recueillies.

De nombreuses études ont analysé l'incidence du mode de scrutin sur la représentation des femmes en politique, sans toutefois parvenir à un consensus. Plusieurs études ont conclu que les scrutins de type proportionnel permettent

⁸² On distingue usuellement les mécanismes de représentation portant sur le mode de scrutin et ceux ayant trait à la carte électorale. Bien que le système des élections municipales générales du Québec soit ici principalement présenté, il existe d'autres modalités du scrutin majoritaire. Le scrutin majoritaire est par exemple dit plurinominal si plusieurs personnes sont élues à la majorité au cours d'un même scrutin. L'élection peut se faire en un ou deux tours.

d'obtenir une meilleure représentation des femmes en politique que les scrutins de type majoritaire⁸³.

- Dans son ouvrage, la militante Mercédez Roberge relève qu'il a été observé, en 2018, lors de la dernière élection nationale de 187 États, que les pays ayant un mode de scrutin de type proportionnel ont obtenu une meilleure représentation en pourcentage de femmes élues que ceux qui utilisent un scrutin de type majoritaire⁸⁴. Cependant, de l'aveu de l'auteure, les écarts entre les deux systèmes semblent être plus tranchés lorsque le scrutin de type proportionnel est combiné à des mesures législatives, comme des quotas législatifs auxquels s'ajoutent des sanctions prévues par la loi en cas de non-respect, telles que l'invalidité des listes de candidatures (voir l'[annexe 6 – L'application de mesures législatives](#)). Autrement dit, sans l'ajout par exemple de quotas, l'efficacité du scrutin proportionnel pour augmenter le nombre de femmes en politique est moindre. Par ailleurs, des études étrangères soulignent l'apport des partis politiques pour accroître la présence de femmes. Les partis politiques sont plus présents dans les modes de scrutin de type proportionnel, y compris à l'échelle municipale, et parfois même au sein de municipalités de moins de 5 000 ou de 1 000 habitants dans certains pays⁸⁵. Les partis politiques peuvent en effet s'engager à renforcer la présence de femmes ou la diversité au sein de leur groupe sur une base volontaire. Ainsi, les partis peuvent constituer des leviers pour accroître les candidatures féminines aux élections municipales⁸⁶. Cependant, la progression de la proportion de femmes dans les États ayant recours à des mesures volontaires – instaurées librement par les partis – est également beaucoup moins élevée

⁸³ GOLDER, Sonja N., et autres. « Votes for Women: Electoral Systems and Support for Female Candidates », *Politics & Gender*, vol. 13, n° 1, 2017, p. 108; ROSEN, Jennifer. « The Effects of Political Institutions on Women's Political Representation: A Comparative Analysis from 1992-2010 », *Political Research Quarterly*, vol. 66, n° 2, 2013, p. 306-321.

⁸⁴ ROBERGE, Mercédez. *Des élections à réinventer : un pouvoir à partager*, Montréal, Éditions Somme toute, c2019, p. 74-79.

⁸⁵ FORTIN-RITTBERGER, Jessica, et autres. « How Party Systems Shape Local–National Gender Gaps », *Government and Opposition*, vol. 54, n° 1, 2019, p. 52-74.

⁸⁶ BREUX, Sandra, Jérôme COUTURE et Royce KOOP. *Op. cit.*, p. 167.

- qu'avec des mesures législatives, et les résultats restent finalement quasi identiques dans les deux types de modes de scrutin⁸⁷.
- À l'inverse, d'autres positions théoriques relativisent le poids du mode de scrutin sur cet enjeu. En 2014, un rapport de Rosalie Readman, demandé par le directeur général des élections du Québec, considère que « lorsque des moyens sont mis en place dans le contexte d'un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, comme c'est le cas au Québec, pour amener les partis à sélectionner plus de femmes dans des circonscriptions électorales concurrentielles, il n'y a pas obligation d'une réforme du mode de scrutin pour parvenir à faire augmenter leur taux de représentation en politique⁸⁸ ». L'auteure du rapport estime que le Québec est très bien positionné en ce qui a trait à la représentation des femmes, comparativement à la moyenne des autres pays avec scrutin proportionnel, car d'« autres facteurs » compensateurs influeraient positivement sur la représentation des femmes. Ce rapport reprend l'avis formulé par la chercheuse Manon Tremblay dans un mémoire de 2005⁸⁹.

Néanmoins, ces différentes analyses portent principalement sur les élections aux échelles nationale, fédérale ou provinciale. Les recherches ayant trait à l'incidence des modes de scrutin sur la représentation féminine en politique locale sont plus rares.

⁸⁷ ROBERGE, Mercédez. *Des élections à réinventer : un pouvoir à partager*, Montréal, Éditions Somme toute, c2019, p. 196-197.

⁸⁸ READMAN, Rosalie. *Femmes et politique : facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, Québec, Directeur général des élections du Québec, 2014, p. 85.

⁸⁹ TREMBLAY, Manon. *Le scrutin proportionnel mixte : un modèle décevant au regard de la féminisation de l'Assemblée nationale*, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE), Québec, 2005.

2.3.2 La carte électorale

Selon la littérature, les mécanismes de représentation relatifs à l'établissement de la carte électorale ont également des répercussions sur la présence féminine dans les fonctions électives locales. Parmi les principaux modes de désignation des élues et des élus des municipalités nord-américaines, on distingue généralement :

- **L'élection à l'échelle de la municipalité** (également qualifiée en anglais d'élection « *at large* »), où l'ensemble des électeurs d'une municipalité est amené à élire les membres du conseil, indépendamment de leur lieu de résidence sur le territoire municipal.
- **L'élection par circonscription électorale (par district ou par quartier)**. Dans le contexte québécois, ce mode implique principalement un découpage du territoire municipal par districts. Seuls les électeurs de chacun des districts vont élire un conseiller représentant leur circonscription. Au Québec, les municipalités de 20 000 habitants ou plus doivent être divisées en districts électoraux. De façon facultative, les municipalités de moins de 20 000 habitants peuvent adopter un règlement pour diviser leur territoire en districts électoraux. Les districts visent à assurer une représentation effective à peu près égale des électeurs sur le territoire d'une municipalité. Les districts doivent, en outre, veiller à représenter les « communautés naturelles établies » et être constitués sur la base de critères géographiques, démographiques et socioéconomiques⁹⁰. La division du territoire d'une municipalité en districts électoraux a été considérée dans plusieurs études comme un mode d'organisation favorisant la présence de femmes candidates. Les districts seraient perçus par les candidates comme étant plus accessibles, car ils couvrent des zones plus petites pour faire campagne⁹¹. Ces analyses ne font toutefois pas consensus dans la littérature, le nombre de candidates y

⁹⁰ ÉLECTIONS QUÉBEC. Site Internet : <https://www.electionsquebec.qc.ca/cartes-electorales/municipalites-divisees-en-districts-electoraux> (consulté le 10 août 2020).

⁹¹ SMITH, Adrienne R., Beth REINGOLD et Michael Leo OWENS. « The Political Determinants of Women's Descriptive Representation in Cities », *Political Research Quarterly*, vol. 65, n° 2, 2012, p. 315-329, cité par BREUX, Sandra, Jérôme COUTURE et Royce KOOP. *Op. cit.*, p. 167.

concourant dans les résultats analysés n'étant pas suffisamment significatif⁹².

- **L'élection par système mixte**, dans lequel une partie des membres du conseil est élue sur la base de circonscriptions électorales (districts) et l'autre partie est élue à l'échelle de toute la municipalité.

Au Québec, l'élection générale est mixte dans les municipalités de plus de 20 000 habitants ou au sein des municipalités qui ont souhaité mettre en place des districts électoraux : la mairesse ou le maire est élu à l'échelle de la municipalité, et l'élection des conseillers se fait sur la base de circonscriptions électorales. D'après les données publiées par Élections Québec, sur les 1 107 municipalités du Québec régies par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), 267 sont divisées en districts électoraux pour l'élection générale municipale du 7 novembre 2021⁹³. Pour les autres municipalités, soit pour la grande majorité des municipalités qui ne sont pas divisées en districts électoraux, les postes de conseillers (les sièges) sont numérotés. Par conséquent, l'élection se fait à l'échelle de la municipalité. Autrement dit, l'ensemble des électeurs se prononce sur le poste de maire ainsi que sur chacun des sièges de conseillers.

Plusieurs chercheurs soutiennent que l'élection à l'échelle globale de la municipalité serait plus propice à l'élection de femmes en politique municipale, comparativement à une élection par district où les électeurs peuvent uniquement voter pour une seule conseillère ou un conseiller. Ces chercheurs démontrent que lorsque les électeurs ont plus de choix et qu'ils ont la possibilité d'élire des candidats de chaque sexe, leurs préjugés sexistes ont tendance à être amoindris⁹⁴.

Par ailleurs, le mode de désignation des mairesses et des maires peut avoir une incidence sur le nombre de femmes qui occupent ce poste. Aux États-Unis, dans

⁹² *Ibid.*

⁹³ ÉLECTIONS QUÉBEC. Site Internet : <https://www.electionsquebec.qc.ca/cartes-electorales/municipalites-divisees-en-districts-electoraux> (consulté le 21 décembre 2021). En outre, six villes sont divisées en arrondissements (Lévis, Longueuil, Montréal, Québec, Saguenay et Sherbrooke).

⁹⁴ ALEXANDER, Amy C. « Mayoral Selection and the Demand and Supply of Women Mayors », *Journal of Women, Politics & Policy*, n° 32, 2011, p. 117.

plusieurs municipalités, les membres d'un conseil municipal élus désignent par la suite en leur sein une personne pour assumer la fonction de maire. Cette nomination s'accompagne d'un système de rotation des mairesses et des maires désignés⁹⁵. Selon la littérature, plus de femmes sont susceptibles de devenir mairesses avec ce système. Les hommes semblent moins désireux de prétendre au poste de maire par nomination/rotation, car ils considèrent que le prestige et la compétition y sont beaucoup plus faibles que dans une élection à la mairie soumise aux votes directs des électeurs⁹⁶.

⁹⁵ Au Québec, le système de nomination/rotation n'est pas prévu pour les municipalités locales qui font exclusivement l'objet de cette étude. Néanmoins, plusieurs MRC ont prévu ce système pour désigner leur préfet. Dans cette hypothèse, la rotation du préfet est toutefois fixée par convention entre les municipalités de la MRC, mais ne constitue pas une obligation légale. En outre, l'incidence de l'application de ce système sur la présence de femmes politiques dans les MRC reste à déterminer.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 117-118.

2.4 Conclusion

Ainsi, cette revue systématique synthétise les conclusions de travaux qui se sont récemment penchés sur les raisons à la sous-représentation des femmes dans les instances municipales, en dépit du fait qu'elles soient aussi intéressées que les hommes par la politique locale. À l'évidence, les obstacles présentés ne sont pas exhaustifs. De nombreux facteurs peuvent expliquer ce qui freine les candidatures féminines durant les élections municipales. En outre, il faut tenir compte de l'aspect systémique des difficultés éprouvées par les femmes avant de se lancer en politique municipale. En effet, plusieurs barrières psychosociales qui bloquent l'entrée des femmes en politique municipale et que l'on assimile usuellement à des traits féminins s'expliquent par des facteurs sociétaux extérieurs aux femmes, comme le sexisme ou encore le déséquilibre entre les femmes et les hommes pour assumer les charges familiales.

Les femmes qui décident de se porter candidates aux élections municipales font face également à d'autres défis. Elles doivent souvent supporter des pratiques et des comportements électoraux qui rappellent que l'espace politique a longtemps été monopolisé par les hommes.

Pour pallier ce déséquilibre, la littérature met en avant l'incidence des systèmes électoraux sur la présence des femmes en politique. À l'étranger, l'implantation de quotas légaux a en effet pu s'avérer efficace pour assurer rapidement une meilleure représentation des femmes parmi les candidatures aux élections locales, mais cette mesure a des limites. Les quotas légaux, dans la mesure où ils sont constitutionnellement possibles, se trouvent principalement dans les pays ayant un mode de scrutin proportionnel et reposent largement sur les partis politiques. Or, il faut en outre tenir compte des particularités de la démocratie municipale québécoise, notamment de la faible présence des partis politiques⁹⁷ et de son faible ancrage dans la politique à l'échelle municipale.

D'autres États visent à atteindre l'égalité femmes-hommes à l'échelle locale sans quota légal. Il s'agit généralement de sociétés ayant une forte culture égalitaire.

⁹⁷ Celle-ci étant limitée aux municipalités de 5 000 habitants ou plus.

L'atteinte de la parité y est plus progressive, et se fera à l'appui de nombreux dispositifs pour s'attaquer aux obstacles systémiques, par exemple les mesures de conciliation travail-famille, une communication importante axée sur les candidatures féminines ou des mesures fortes de lutte contre le sexisme et les discriminations faites aux femmes. Cette approche est notamment privilégiée par les pays nordiques, qui se hissent en tête en Europe en matière de représentation des femmes en politique municipale (voir l'[annexe 3 – Suède : Culture égalitaire et élues municipales](#)). Plusieurs autres mesures pourraient être envisagées pour faire de la politique municipale un environnement plus favorable à la présence de femmes, en tenant compte des situations problématiques vécues par les élues, telles que des mesures favorisant un climat respectueux envers les acteurs de la politique municipale. En plus de favoriser l'atteinte d'objectifs de parité, ces mesures pourraient contribuer à améliorer la gouvernance des municipalités.

3 Des facteurs complexifiant le mandat des élues en poste

3.1 La conciliation travail-famille

L'inégalité dans la répartition des charges familiales semble toujours en partie expliquer le faible engagement des femmes en politique municipale, bien que des études tendent à relativiser le poids des charges familiales comme frein important à cet échelon, considérant entre autres arguments que le facteur de mobilité est moins important à l'échelle locale⁹⁸. Les enquêtes menées auprès des élues municipales par les groupes de femmes⁹⁹ ainsi que plusieurs études scientifiques¹⁰⁰ réfutent l'idée selon laquelle les fonctions électives à l'échelle locale seraient bien plus accessibles aux femmes et que l'incidence des charges familiales sur leur implication politique y serait moindre.

La littérature ainsi que les témoignages des élues rappellent à quel point la question des horaires des rencontres ou des représentations, qui ont souvent lieu le soir et la fin de semaine, demeure centrale pour les élues des villes comme pour celles des autres municipalités¹⁰¹.

En outre, de nombreuses élues municipales, notamment celles issues de municipalités éloignées, faiblement peuplées ou rurales¹⁰², cumulent leurs charges familiales à leur fonction élective, tout en maintenant leur emploi – à temps partiel, voire à temps plein –, y compris les mairesses. Comme mentionné dans l'ouvrage de Mévellec et Tremblay, de surcroît :

⁹⁸ BHERER, Laurence, et autres. *La participation et la représentation politique des femmes au sein des instances démocratiques municipales*, Montréal, INRS, 2008, p. 8.

⁹⁹ ESCALANTE-RENGIFO, Guadalupe, Jo-Anne MASSÉ et Gisèle CAMIRÉ. *Femmes et politique municipale en Chaudière-Appalaches : rapport de recherche*, Lévis, Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches, 2014, p. 17; CONSEIL DES MONTRÉALAISES. *La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal. Recherche exploratoire et avis*, Montréal, 2017, 52 p.

¹⁰⁰ TOLLEY, Erin. « Do Women do Better in Municipal Politics? Electoral Representation across Three Levels of Government », *Revue canadienne de science politique*, vol. 44, n° 3, 2011, p. 573-594; TREMBLAY, Manon et Anne MÉVELLEC. « Truly More Accessible to Women than the Legislature? Women in Municipal Politics », dans TRIMBLE, Linda, Jane ARSCOTT et Manon TREMBLAY (dir.). *Stalled. The Representation of Women in Canadian Governments*, Vancouver, UBC Press, 2013, p. 19.

¹⁰¹ DOSTIE-GOULET, Eugénie, Solange MASSON et Sarah-Claude TRAHAN-JONCAS. *Les préoccupations des élues et élus au sein de la Fédération québécoise des municipalités*, Québec, Fédération québécoise des municipalités, 2017, p. 11.

¹⁰² CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La place des femmes en politique au Québec : consultation de la Commission des relations avec les citoyens*, [Fichier PDF], Mémoire, décembre 2017, p. 16.

(...) les femmes occupent des emplois qui n'offrent pas la flexibilité que requiert la poursuite d'une carrière politique (la situation en emploi des femmes est globalement plus précaire que celle des hommes, sans oublier les « devoirs » domestiques et parentaux qui leur sont dévolus)¹⁰³.

Les femmes assument aussi le plus souvent la responsabilité d'aider leurs proches¹⁰⁴. La situation de monoparentalité peut également accroître la précarité des femmes et être un obstacle à leur engagement ou à leur maintien dans la politique. En 2016, 75,1 % des familles monoparentales étaient dirigées par une femme, un chiffre en baisse, mais demeurant toutefois très élevé (16,8 % des familles québécoises étaient monoparentales en 2016).

Pour pallier ces difficultés, des mesures visant à favoriser la conciliation travail-famille sont mises en place par les municipalités, telles que la création de service de garde pendant les heures des conseils, l'ouverture de salles d'allaitement, ou encore l'aménagement d'horaires¹⁰⁵. Néanmoins, ces mesures peuvent être coûteuses pour certaines municipalités et elles peuvent ne pas répondre aux besoins des élues (la mise en place d'une halte-garderie pendant les heures du conseil nécessite par exemple un certain achalandage d'enfants de parents élus).

Parmi les mesures visant à améliorer la conciliation travail-famille des élues et des élus, le projet de loi n° 83¹⁰⁶, entré en vigueur en 2016, est venu modifier l'article 317 de la LERM. Les modifications apportées par l'alinéa 4 de l'article 317 de la LERM permettent désormais aux élues et élus municipaux de ne pas assister aux séances du conseil municipal en raison d'une grossesse, d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant, et ce, pour un délai de 18 semaines consécutives. Fait notable, la durée légale maximale autorisée d'absence aux séances du conseil

¹⁰³MÉVELLEC, Anne, et Manon TREMBLAY. *Genre et professionnalisation de la politique municipale : un portrait des élues et élus du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, c2016, p. 95.

¹⁰⁴CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les femmes en politique : en route vers la parité*, [Fichier PDF], Québec, Le Conseil, 2015, p. 108.

¹⁰⁵COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL. *Rapport et recommandations : conciliation travail-famille pour les élues et élus* [En ligne], Montréal, Conseil de la présidence du conseil, 2013, 12 p. [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPP_CONCILIATION_20130528.PDF]; DUBÉ, Catherine. « Les enfants débarquent à l'hôtel de ville! », *L'actualité*, mercredi 26 avril 2017. Accessible en ligne: [<https://lactualite.com/societe/les-enfants-debarquent-a-l-hotel-de-ville>]; CHAMPAGNE, Sara. « Conciliation travail-famille : nouvelle mesure à la Ville de Montréal », *La Presse*, mercredi 27 novembre 2019. Accessible en ligne : [<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2019-11-27/conciliation-travail-famille-nouvelle-mesure-a-la-ville-de-montreal>].

¹⁰⁶*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*, Projet de loi n° 83 (sanctionné – 10 juin 2016), 1^{re} session, 41^e législature (Qc).

accordée aux élu(e)s et élu(e)s municipaux correspond à celle du congé de maternité pour les femmes salariées. L'ouverture de cette exception aux représentants municipaux des deux sexes et pour une durée égale permet d'éviter de participer au préjugé selon lequel il incomberait seulement aux femmes de prendre un congé pour assumer les charges familiales¹⁰⁷. Afin de rendre cette mesure législative plus effective, les élu(e)s et les élu(e)s municipaux peuvent, sous certaines conditions, être admissibles au Régime québécois d'assurance parentale pendant leur absence du conseil en application de l'article 317, alinéa 4¹⁰⁸. À l'échelle locale, la Ville de Montréal a consacré une enveloppe budgétaire pour fournir aux élu(e)s et élu(e)s un soutien quant au secrétariat et à l'accompagnement politique durant leur absence du conseil en raison d'un congé de maternité, de paternité ou d'un congé parental. Les élu(e)s bénéficieraient ainsi d'une banque d'heures pour engager une ressource¹⁰⁹.

Ailleurs au Canada¹¹⁰, des mesures législatives comparables au projet de loi n° 83 ont été mises en place par les gouvernements de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse (voir le **tableau 4**)¹¹¹.

¹⁰⁷NDOTA-NGBALE, Laetitia. « Commentaire sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi n° 83) », *Repères*, La référence, Édition Yvon Blais, 2017, p. 6.

¹⁰⁸QUÉBEC. CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE. *Élu(e)s municipaux et congés parentaux : le régime québécois d'assurance parentale, est-ce pour moi?*, [Fichier PDF], Québec, Le Conseil.

¹⁰⁹VILLE DE MONTRÉAL. *Budget 2020, PT1 2020-2022 : un budget pour vous*, 25 novembre 2019, p. 42.

¹¹⁰COMITÉ DES FONCTIONNAIRES DES PROVINCES ET TERRITOIRES POUR LES ADMINISTRATIONS LOCALES. *Parental Leave for Elected Officials Employee Benefits for Elected Officials*, Toronto, Muniscope, document de recherche, Novembre 2017, 7 p.

¹¹¹Bien qu'à ce jour la législation de la Colombie-Britannique n'autorise pas expressément les élu(e)s et élu(e)s municipaux à ne pas assister aux séances du conseil municipal en raison d'une grossesse, d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant, d'après la littérature cette mesure aurait été adoptée pour la première fois au Canada en 2014 par le conseil de Whistler, une municipalité britanno-colombienne.

Tableau 4 : Législations provinciales canadiennes sur l’accommodation de l’obligation d’assister aux séances du conseil en raison d’une grossesse, d’une naissance ou d’une adoption en 2020

Provinces	Accommodation légale	Nom du projet de loi	Durée maximale autorisée de l’absence au conseil
Alberta	OUI (autorise expressément les municipalités à accorder à travers leur propre réglementation une dérogation à l’obligation faite aux élues et élus de siéger au conseil à la suite d’une grossesse ou d’une adoption)	An Act To Strengthen Municipal Government, Bill 8 (Royal Assent – June 7, 2017)	NON (durée maximale à la discrétion du conseil municipal)
Colombie-Britannique	NON	NON	NON
Île-du-Prince-Édouard	NON	NON	NON
Manitoba	NON	NON	NON
Nouveau-Brunswick	NON	NON	NON
Nouvelle-Écosse	OUI	Respecting Parental Accommodation, Bill No. 118 (Royal Assent – April 18, 2018)	52 semaines
Ontario	OUI	Projet de loi n° 46, 2 ^e sess., 41 ^e légis. (On) 65 Elizabeth II, 2016	20 semaines
Québec	OUI	Projet de loi n° 83 (sanctionné – 10 juin 2016), 1 ^{re} sess., 41 ^e légis. (Qc)	18 semaines
Saskatchewan	NON	NON	NON
Terre-Neuve-et-Labrador	NON	NON	NON

Source des données : MAMH, *Analyse comparative canadienne*, 2020.

3.2 Le harcèlement et l'intimidation envers les élues

De nos jours, les élues et élus municipaux sont davantage ciblés par des actes et des propos violents, haineux ou déplacés. Face à ce constat, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) avait mené en 2012¹¹² un sondage portant sur les problèmes de discrimination, d'exclusion ou d'autres atteintes (telles que le harcèlement psychologique, l'intimidation, les menaces, les voies de fait ou encore le vandalisme) vécus par les élues municipales dans le cadre de leurs fonctions¹¹³. La plupart des répondantes (74 %) exerçaient leurs fonctions au sein d'une municipalité de moins de 5 000 habitants.

- Près du tiers (30 %) des répondantes a affirmé avoir vécu un des problèmes susmentionnés.
- Les mairesses (52 %) sont davantage la cible de ces atteintes que les conseillères (28 %). D'après les témoignages relayés par la presse, ces situations d'intimidation ont été à l'origine de la démission de plusieurs mairesses et maires au Québec¹¹⁴.
- Pour la plupart des élues répondantes, ces événements ont été répétés à plusieurs reprises (trois fois ou plus).
- Dans une très large mesure, ces comportements inacceptables ou offensants ne sont pas dénoncés formellement par les élues municipales. Les mairesses et les conseillères font à 70 % part de ces situations problématiques principalement à leurs proches. Seulement 15 % d'entre elles dénoncent ce qu'elles ont subi dans une « plainte formelle ». Pour

¹¹²Entre le 16 mai et le 2 juin 2012, 538 des 2 241 élues municipales du Québec ont répondu à un sondage réalisé par la firme Léger marketing pour le Secrétariat à la condition féminine (SCF). Ce sondage faisait suite à une étude interne menée en 2011 par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès des élues membres de la FQM. Le sondage du SCF a relevé trois principales préoccupations des élues en poste : 1) la discrimination et le harcèlement; 2) la conciliation travail-famille; et 3) la crédibilité auprès des collègues et des citoyens.

¹¹³Outre l'identification de ces violences sur les élues, l'enquête du SCF avait notamment pour objectif : d'évaluer le taux de dénonciation de ces problèmes; de comparer les situations vécues par les mairesses et celles des conseillères; de déterminer les conséquences de ces problèmes sur l'accomplissement des missions d'élues qui leur incombent et de dégager des solutions.

¹¹⁴COUILLARD, Marc-André. « La mairesse de Clarenceville démissionne », *Coup d'œil*, mercredi 15 juillet 2020. Accessible en ligne : [<https://www.coupdoeil.info/2020/07/15/la-mairesse-de-clarenceville-demissionne>]; AUBIN, Erika. « Intimidée, une mairesse démissionne », *Le Journal de Montréal*, jeudi 21 mai 2020. Accessible en ligne : [<https://www.journaldemontreal.com/2020/05/21/intimidee-une-mairesse-demissionne>]; LACROIX, Sébastien. « Il démissionne à la suite de propos homophobes : Éric Descheneaux souhaite une prise de conscience », *Le Nouvelliste*, mardi 24 novembre 2020. Accessible en ligne : [<https://www.lenouvelliste.ca/actualites/il-demissionne-a-la-suite-de-propos-homophobes-eric-descheneaux-souhaite-une-prise-de-conscience-4d0e0a5bcec8275b9285b3e48da98698>].

13 % des élues municipales, ces faits restent sous silence, notamment « par crainte de représailles ». Toutefois, ces situations sont de plus en plus dénoncées publiquement par les représentants municipaux, notamment dans les médias.

- L'étude du SCF relève que les ressources mises à la disposition des élues victimes d'agissements problématiques et souhaitant porter plainte ou obtenir du soutien sont méconnues.
- Pour plus du tiers des élues (36 %), la dénonciation n'aurait pas conduit à l'amélioration de la situation problématique vécue. Environ 31 % des élues considèrent au contraire que le fait d'avoir dénoncé les agissements dont elles ont été victimes a complètement réglé le problème.

Les conclusions d'une nouvelle enquête menée par la FQM en 2017 confirment plusieurs constats de l'étude de la SCF de 2012¹¹⁵. L'enquête de la FQM menée cette fois auprès des femmes et des hommes élus précise également que les élues sont victimes d'autres violences psychologiques, telles que l'exclusion (11 %), voire de violences physiques, ou de voies de fait (16 %), même si les cas de harcèlement ou d'intimidation sont majoritaires (28 %). Enfin, 43 % des femmes et 34 % des hommes sondés disent avoir vécu au moins une fois l'un de ces problèmes en cours de mandat.

Plusieurs outils ont été récemment mis en place pour répondre aux situations de harcèlement et d'intimidation des élus, notamment par les associations municipales, telle que la campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ou par le Ministère. Lancé en octobre 2021, le *Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité : unis pour la démocratie!* du Ministère a effectivement prévu une série de mesures pour favoriser un climat favorable pendant la campagne électorale et lors de l'exercice du mandat des élus. Parmi les objectifs, le Ministère souhaite notamment : 1) « informer les candidates et candidats, les personnes élues, les administrations et la population sur une utilisation saine des médias sociaux lors

¹¹⁵DOSTIE-GOULET, Eugénie. *Op. cit.*

de la campagne électorale municipale ainsi que sur les ressources utiles en cas d'intimidation ou de harcèlement »; 2) « bonifier l'offre de formation des personnes élues, des administrations municipales et de la population sur divers sujets, dont la gestion des médias sociaux, le harcèlement, la résolution de conflits et la parité dans les conseils »; 3) « consigner et faire connaître les bonnes pratiques visant à contrer les comportements irrespectueux, intimidants et harcelants ». Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux autres dispositifs proposés depuis plusieurs années par d'autres organismes.

En 2013, le Plan de lutte contre l'intimidation des élus (PLI-Élus) a été déployé par la Sûreté du Québec en vue d'inciter les personnes élues à dénoncer les actes de violence et d'intimidation dont elles ou ils peuvent être victimes dans l'exercice de leurs fonctions¹¹⁶. Ce plan a mis en place des mesures de sensibilisation auprès des élues et élus ainsi que des fonctionnaires municipaux (tournées sur le territoire, distribution de documents d'information) aux problèmes et aux solutions proposées par la Sûreté du Québec. Le PLI-Élus a prévu la mise en place d'un plan d'action par la Sûreté du Québec dès le signalement d'un cas d'intimidation, de violence verbale ou de menaces des femmes élues et des élus ainsi que des fonctionnaires municipaux afin d'éviter que les atteintes se renouvellent¹¹⁷.

Un groupe de femmes a toutefois mentionné la nécessité de créer des dispositifs répondant davantage à l'« intimidation ordinaire » dont sont victimes plusieurs élues, et plus spécifiquement aux actes d'intimidation et de harcèlement ayant lieu au sein des conseils municipaux. Il a également été souhaité par l'organisme des solutions plus dissuasives que les mesures prévues dans les codes d'éthique.

L'article 4 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) énonce les valeurs qui doivent guider les personnes élues dans l'accomplissement de leur mandat. Parmi ces valeurs, il doit obligatoirement et minimalement figurer : l'intégrité, l'honneur, le respect et l'équité. Les municipalités n'ont cependant pas l'obligation d'élaborer des règles déontologiques qui reprennent explicitement ces

¹¹⁶ MINISTÈRE DE LA FAMILLE. *Intimidation*, site Internet : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/definition/ministere-organismes/Pages/intimidation.aspx> (consulté le 28 août 2020).

¹¹⁷ SCRIBE MAGAZINE. « L'intimidation au travail : une arme à dénoncer », vol. 40, n° 1, février 2015.

valeurs. Or, la LEDMM prévoit qu'une sanction ne peut être imposée que pour un manquement à une règle de déontologie prévue au code d'éthique et de déontologie d'un élu.

Toutefois, le projet de loi n° 49¹¹⁸ entré en vigueur le 5 novembre 2021 a prévu de transposer en règle de déontologie deux valeurs prévues dans la LEDMM¹¹⁹, à savoir :

- l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens.

Avec ces deux valeurs, le projet de loi n° 49 a prévu d'interdire aux élues et élus de porter atteinte à l'honneur et à la dignité de leur fonction. Le projet de loi n° 49 a prévu également d'interdire « de se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ». Selon le projet de loi n° 49, les municipalités devront en outre obligatoirement ajouter ces interdictions au code d'éthique et de déontologie applicable à leurs élus. Par conséquent, la Commission municipale du Québec sera désormais fondée à enquêter, à la suite d'un renseignement ou de sa propre initiative, sur un élu ayant contrevenu à ces règles et à lui imposer toute sanction prévue par la loi.

Par ailleurs, le projet de loi n° 49 a introduit dans la LERM¹²⁰ un nouveau motif d'inhabilité d'un élu municipal pour conduite portant sérieusement atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction d'élu.

¹¹⁸ *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, Projet de loi n° 49, 42^e législature (Qc).

¹¹⁹ MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. *Projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, Québec, 2019.

¹²⁰ *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c. E-2.2.

3.3 Les changements institutionnels

Les modifications d'ordre institutionnel ont également des incidences sur le nombre d'élus municipaux¹²¹. Au début des années 2000, les restructurations municipales avaient eu pour conséquence de réduire considérablement le nombre d'élus des municipalités fusionnées, et, de façon subséquente, le nombre, voire la proportion, de mairesses et de conseillères a chuté dans certaines municipalités québécoises ou canadiennes¹²². Les programmes et autres dispositifs de promotion des femmes mis en place par les municipalités peuvent également être fragilisés par des réorganisations administratives ou des restrictions budgétaires¹²³. Les caractéristiques institutionnelles des municipalités peuvent en effet justifier que des politiques instaurées localement prennent fin prématurément (le manque de ressources humaines et matérielles, la baisse du leadership de l'exécutif municipal sur ces enjeux)¹²⁴. Notons toutefois quelques spécificités pour les villes de plus de 100 000 habitants qui disposent d'arrondissements, dans lesquelles les femmes sont arrivées à obtenir une représentation significative avec la fusion. À Montréal, avec l'augmentation du nombre d'habitants et la coordination des groupes de femmes dans la ville nouvellement fusionnée, des structures consultatives qui participent à la promotion des enjeux autour de la parité femmes-hommes dans les instances de gouvernance se sont consolidées ou ont été créées, comme le Conseil des Montréalaises en 2004¹²⁵.

¹²¹ ANDREW, Caroline. « Les fusions municipales : ouvertures ou obstacles pour les femmes », dans MASSON, Dominique (dir.), *Femmes et politiques : l'état en mutation*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 273-295; BASHEVKIN, Sylvia. *Tales of Two Cities: Women and Municipal Restructuring in London and Toronto*, Vancouver, UBC Press, 2011; PRÉMONT, Marie-Claude, et Gérard DIVAY. « Réforme municipale : une fracture entre les grands centres et les régions », dans PRÉMONT, Marie-Claude, et Gérard DIVAY (dir.), *L'état du Québec 2018 : 20 clés pour comprendre les enjeux actuels*, Montréal, Institut du Nouveau Monde, Del Busso, 2018, p. 276-281; FEMMES ET RESTRUCTURATIONS MUNICIPALES. *Les enjeux pour les femmes de la restructuration municipale dans la région de Québec*, Québec, Les Cahiers de recherche du GREMF, 2001, 53 p. Si quelques études de cas dans les publications précitées ont souligné la baisse d'un nombre d'élues ou de la proportion d'élues dans certaines municipalités québécoises ou canadiennes, la proportion d'élues municipales à la suite des fusions des années 2000 reste à déterminer sur l'ensemble du Québec.

¹²² ANDREW, Caroline. *Op. cit.*, p. 283; BASHEVKIN, Sylvia. *Op. cit.*

¹²³ ANDREW, Caroline. « La gestion de la complexité urbaine : le rôle et l'influence des groupes en quête d'équité dans les grandes villes canadiennes », *Télescope*, 2007, p. 63.

¹²⁴ ARAMBOUROU, Clément. « L'éclipse d'une politique municipale du genre : effets du leadership et de l'institutionnalisation », *Travail, genre et sociétés*, vol. 27, n° 1, 2012, p. 111-124.

¹²⁵ ANDREW, Caroline. *Op. cit.*, p. 63; ANDREW, Caroline. « Les fusions municipales : ouvertures ou obstacles pour les femmes », dans MASSON, Dominique (dir.), *Femmes et politiques : l'état en mutation*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 288.

3.4 Conclusion

Cette dernière partie a mis en évidence quelques facteurs qui limitent la progression et la rétention des femmes en poste au sein des conseils municipaux, notamment l'intimidation et les autres violences sur les élues ainsi que la difficulté à équilibrer l'engagement politique et la vie professionnelle avec de nombreuses autres charges traditionnellement assumées par les femmes. La lutte contre le harcèlement et l'intimidation ainsi que l'amélioration de la conciliation travail-famille sont donc parmi les actions méritant une attention soutenue du gouvernement et des acteurs locaux pour renforcer la présence de femmes élues dans la politique municipale.

Certains changements institutionnels peuvent parfois avoir des répercussions négatives sur la représentation des femmes en politique municipale¹²⁶. Accompagnées de réductions budgétaires de la municipalité, les modifications institutionnelles peuvent également avoir des répercussions indirectes sur la présence de femmes en politique municipale. Ces changements peuvent en effet amener les municipalités à se recentrer sur leurs compétences plus techniques et aboutir à la suppression de comités, de services, de programmes consacrés au renforcement de la présence féminine en politique ou plus largement à la promotion de l'égalité femmes-hommes. En outre, avant d'envisager des évolutions institutionnelles, une attention particulière devrait être portée sur leurs effets potentiels sur les élus, et en particulier sur les femmes ainsi que sur les structures administratives (comités, conseils) et politiques (programmes, financements) favorisant une meilleure représentation des femmes dans les instances municipales.

¹²⁶ Les changements institutionnels n'ont pas systématiquement des effets comparables d'un contexte à un autre. En Suède, les fusions municipales ont par exemple eu très peu d'incidences sur la représentation des femmes. WIDE, Jessika. *Kvinnors politiska representation i ett jämförande perspektiv – nationell och lokal nivå*, Thèse (doctorat), Umeå, Umeå universitet, 2006, p. 300-309.

Conclusion générale

Depuis 2005, le nombre d'élues municipales du Québec s'inscrit dans une dynamique croissante. Cette hausse nécessite toutefois des efforts continus. À la suite de l'élection générale municipale de 2021, la proportion de conseillères et de mairesses s'est rapprochée de la zone paritaire située entre 40 et 60 % et a dépassé la proportion minimale d'élues requises pour que les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes puissent être pris en considération dans l'orientation des politiques publiques, qui est fixée à 30 % par l'ONU Femmes¹²⁷. Toutefois, les résultats sur le nombre de femmes candidates et élues lors des dernières élections générales municipales sont en deçà d'une représentation paritaire.

Les freins à la présence de candidates et d'élues municipales que recense l'étude sont diffus. Ils touchent les différentes étapes des élections et du cycle du mandat d'élue. La représentation des femmes candidates dans les médias présente notamment des déséquilibres comparativement à la couverture médiatique faite aux hommes candidats. Les écrits mettent en lumière les difficultés des élues et élus pour concilier l'engagement politique avec d'autres occupations, notamment dans les municipalités éloignées, faiblement peuplées ou rurales, dans lesquelles de nombreux élus et élues ont une activité professionnelle en plus d'occuper leurs fonctions électives. Les femmes qui assument traditionnellement les charges familiales et l'aide aux proches ont des difficultés supplémentaires en matière de conciliation. Peuvent s'ajouter des préoccupations d'ordre financier qui touchent plus particulièrement les femmes, ces dernières occupant souvent les emplois les moins rémunérés¹²⁸. L'amélioration de la conciliation engagement-travail-famille est donc un facteur important pour accroître la présence de femmes¹²⁹.

¹²⁷BHERER, Laurence, et autres. *Op. cit.*, p. 3.

¹²⁸SHEINCK, Julie. *Portrait des élues municipales Saguenay-Lac-Saint-Jean 2009 : femmes et pouvoir – au cœur des décisions*, Alma, Récif 02, 2012, 69 p.

¹²⁹À cela pourrait s'ajouter la conciliation avec les études, notamment pour les jeunes candidates et élues. Cette hypothèse, peu évoquée dans la littérature, peut présenter un certain intérêt au regard de l'importance des jeunes sur le nombre total de candidates et d'élues à l'issue des élections municipales. Néanmoins, une étude de 2012 qui s'intéressait à la situation des femmes en Estrie déplorait le fait que la « conciliation famille-études-travail ne semble pas encore faire

Cette étude fait également ressortir le poids des préjugés et des comportements sexistes sur l'engagement des femmes. L'intimidation, les discriminations et le harcèlement subis par de nombreuses politiciennes influent négativement sur la rétention des élues municipales et l'engagement de jeunes candidates. Ces comportements violents jouent sur la perception de la politique municipale. L'information sur les dispositifs susceptibles d'appuyer les élues en cours de mandat est également un enjeu.

La promotion de la culture égalitaire au sein de la société, par le biais de politiques, de communications et de mesures législatives sociales répondant aux obstacles systémiques, est un élément clé dans la stratégie des États présentant les niveaux les plus hauts de représentation féminine au sein des instances locales, tels que les pays nordiques européens. Les associations et les groupes de femmes détiennent également un rôle central dans l'engagement des femmes, la promotion des enjeux liés aux femmes dans la gouvernance municipale¹³⁰ ainsi que la formation des candidates et des élues¹³¹. De plus, des écrits appellent à accroître une vigilance sur les conséquences des réformes institutionnelles et des restrictions budgétaires sur les financements accordés à ces groupes, sur la présence de femmes au sein des municipalités ainsi que sur le maintien de l'objectif de l'égalité femmes-hommes comme priorité par le gouvernement et les municipalités. À cet égard, les effets de la crise sanitaire de la COVID-19 sur l'engagement des femmes et des hommes en politique municipale resteraient à analyser.

Par ailleurs, l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle¹³² sur la représentation féminine en politique locale est également une approche qui commence à être adoptée par les municipalités pour améliorer l'inclusion des

partie des priorités d'intervention dans la plupart des milieux associatifs, municipaux et économiques consultés ». TORRÉS, Sandy. *Conciliation famille-études-travail en Estrie : portrait et stratégie d'action*, octobre 2012, p. iv.

¹³⁰BRAIS, Nicole, et Winnie FROHN. *Mouvement féministe et politique municipale à Québec : la construction d'un objet d'action*, Québec, Les Cahiers de recherche du GREMF, 2003, 77 p.

¹³¹ANDREW, Caroline. « La gestion de la complexité urbaine : le rôle et l'influence des groupes en quête d'équité dans les grandes villes canadiennes », *Télescope*, 2007, p. 61-64.

¹³²L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle, également appelée « ADS+ », est une approche transversale d'analyse qui permet de tenir compte d'autres facteurs pouvant avoir une incidence négative sur l'inclusion d'une personne dans une situation donnée.

différents profils de femmes composant la société au sein des institutions municipales du Québec.

Enfin, les données statistiques font apparaître une faible présence de candidates et d'élues parmi les femmes appartenant au groupe d'âge des 65 ans et plus. À titre prospectif, il serait intéressant de renforcer les connaissances sur les raisons expliquant cette sous-représentation. Dans une perspective de vieillissement actif de la population québécoise, les aînées pourraient mettre à profit leurs expériences et poursuivre leur engagement civique.

Annexes

Annexe 1 – Résumé des considérations méthodologiques

À propos

Cette étude porte sur la situation des femmes candidates ou élues en politique municipale au Québec, et notamment sur les obstacles et les défis auxquels elles peuvent avoir à faire face. Elle consiste en une recherche documentaire pour établir une revue des écrits récents sur la question. L'étude comporte en outre des données statistiques sur les élections générales municipales de 2005¹³³ à 2021. À titre comparatif, l'analyse comprend également en annexe des données récentes sur la représentation des femmes en politique municipale en Europe.

Problématique

Quels sont les obstacles à la présence des femmes dans les municipalités relevés dans la littérature et, à titre préliminaire, quelles mesures ont été mises en place pour améliorer la représentation des femmes durant les différentes phases du processus des élections municipales?

Cette question générale invite à traiter davantage des motifs pour lesquels certaines femmes ne se portent pas candidates ou cessent leur action politique.

Pertinence sociale de l'étude

Cette étude est **spécifique** quant aux problématiques vécues par les femmes en politique municipale (les données et les références porteront majoritairement sur les femmes en politique municipale), et non pas sur les femmes en politique de façon générale. Une très large partie de l'étude porte spécifiquement sur les candidates et les élues au Québec. La présente étude constitue une analyse **transversale** des défis autour de l'augmentation des candidates et des élues municipales, c'est-à-dire portant sur la période préélectorale jusqu'à la fin du mandat des élues. Cette étude est fondée sur des sources et des données récentes. La grande majorité des documents rassemblés dans le corpus (articles, études statistiques et autres sources) date seulement du début des années 2000 à 2021 (données statistiques de 2005 à 2021 et bibliographie principalement constituée d'ouvrages, d'articles et de documents publiés de 2000 à 2021). Il s'agit d'une étude **comparative** comportant des analyses sur les femmes en politique municipale à l'échelle internationale. Pour mieux cibler les obstacles des femmes en politique municipale et les leviers pour y remédier, cette étude est autant que possible **stratifiée** selon le groupe d'âge des femmes, selon la région administrative ainsi que selon le poids démographique de la municipalité.

¹³³ Il faut rappeler que 2005 est l'année depuis laquelle les élections municipales générales se tiennent à date fixe sur tout le territoire du Québec et que, de ce fait, des analyses différenciées selon les sexes (ADS) satisfaisantes du point de vue statistique peuvent être menées.

Annexe 2 – La situation des élues municipales en Europe

Un rapport du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) s'est intéressé à la place des femmes dans la politique locale européenne¹³⁴. D'après ce rapport, en 2019, la proportion moyenne des élues municipales s'élevait à 28,9 % dans les 41 pays européens à l'étude¹³⁵, alors qu'elle était de 23,4 % en 2008. Seuls quatre pays avaient atteint la zone paritaire de femmes élues à l'échelle locale (voir la **figure 2**). Il s'agit de :

- l'**Islande** : 47,2 % élues et 36,1 % mairesses dans les 72 communes (*sveitarfélag*) sans quota législatif;
- la **Suède** : 43,3 % élues et 32,1 % mairesses dans les 290 communes (*kommuner*) sans quota législatif (voir l'[annexe 3 – Suède : Culture égalitaire et élues municipales](#));
- l'**Ukraine** : 41,7 % élues et 23 % de mairesses dans les 10 855 communes (*rada*) avec un quota législatif de 30 % de femmes sur les listes;
- la **France** : 40,3 % élues et 16,9 % mairesses dans les 36 658 communes avec un quota législatif de 50 % de femmes sur les listes électorales des communes de plus de 1 000 habitants (voir l'[annexe 4 – France – Les mesures législatives sur la parité](#)).

Dix-sept États comptaient entre 30 % et 40 % d'élues locales (voir la **figure 2**), 13 pays avaient un taux compris entre 20 % et 30 % de femmes dans les entités politiques locales et, dans 7 pays, les élues municipales représentaient moins de 20 %. Les résultats statistiques de la représentation des femmes élues municipales des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède (voir l'[annexe 3 – Suède : Culture égalitaire et élues municipales](#)) – sont nettement supérieurs à la moyenne européenne¹³⁶.

¹³⁴ CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE. *Les femmes en politique : tendances locales et européennes*, Belgique, Conseil des Communes et Régions d'Europe, 2019, p. 105.

¹³⁵ Parmi ses membres, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) compte des collectivités territoriales issues des 41 États suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

¹³⁶ CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE. *Les femmes en politique : tendances locales et européennes*, Belgique, Conseil des Communes et Régions d'Europe, 2019, p. 48.

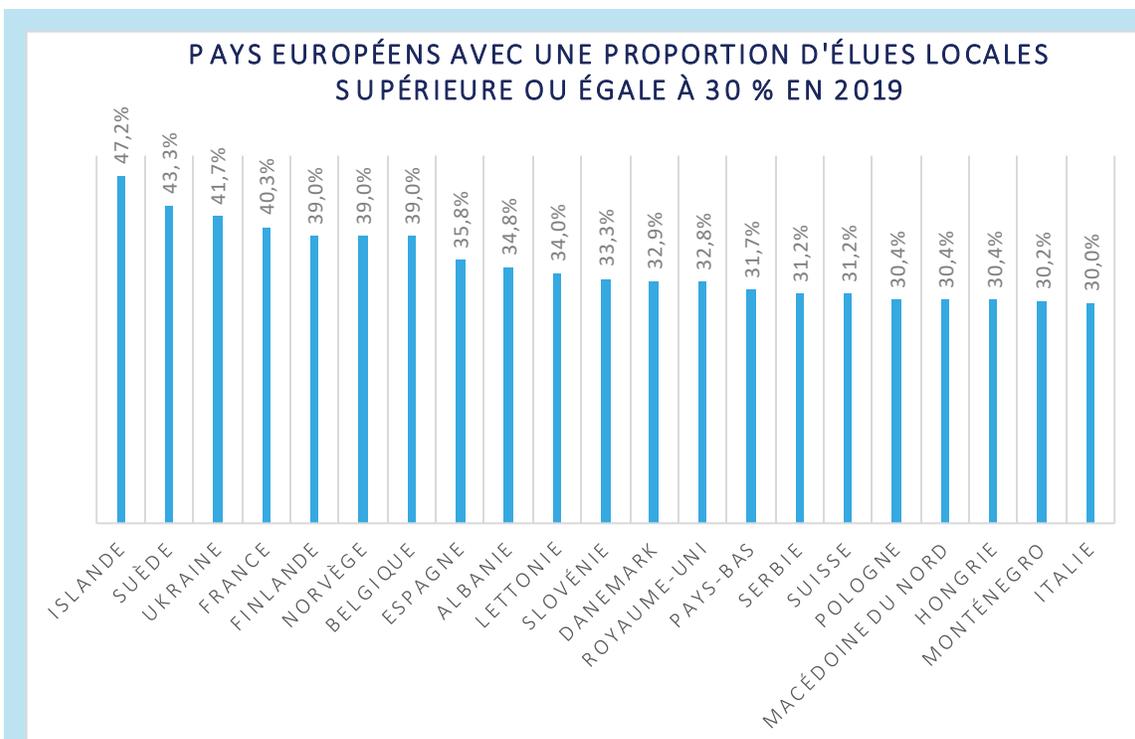


Figure 2 : Pays européens avec une proportion d'élus locaux supérieure ou égale à 30 % en 2019

Source des données : CCRE, *Les femmes en politique : tendances locales et européennes*, 2019.

Les femmes occupant la fonction de mairesse sont encore sous-représentées en Europe : en 2019, elles représentaient seulement 15,4 %. Ce chiffre est toutefois en hausse par rapport aux résultats de 2008 (11 %) ¹³⁷.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 23.

Annexe 3 – Suède : Culture égalitaire et élues municipales

La Suède, qui compte 290 municipalités sur son territoire, a un contexte politico-culturel extrêmement propice à l'accroissement des femmes élues à l'échelle locale. Les citoyens suédois possèdent une forte culture politique et civique; l'égalité femmes-hommes fait partie des valeurs essentielles de la société¹³⁸. La participation aux élections municipales est très haute. De 1982 à 2014, elle oscillait entre 77 % et 89 % des électeurs¹³⁹.

Par ailleurs, près du quart des votants étaient affiliés à un parti politique dans les 30 dernières années. Bien qu'étant en baisse, cette proportion est toujours actuellement élevée. Aussi les citoyens suédois sont-ils marqués par l'action éducative des partis¹⁴⁰. D'autant que la Suède a recours au **scrutin proportionnel de liste pour les élections municipales**, un système électoral qui s'articule principalement autour des partis politiques¹⁴¹. Si plusieurs partis se démarquent nettement en ce qui concerne le nombre d'adhérents et d'électeurs, le multipartisme est particulièrement implanté dans la politique municipale et l'on y comptabilise de nombreux micropartis¹⁴². La compétition entre les partis se situe généralement sur le plan de la représentation des grands enjeux sociétaux. La lutte contre les barrières sociales et professionnelles des Suédoises, la hausse du nombre de femmes à des postes décisionnels dans les administrations publiques et le renforcement de la culture égalitaire font partie des préoccupations sociétales majeures suédoises. De plus, les partis politiques ont équilibré la représentation des candidates et des candidats ainsi que celle des groupes d'intérêt sur les listes électorales afin de répondre aux attentes sociétales et d'attirer le plus d'électrices et d'électeurs possibles, ce qui a été favorable à l'entrée des femmes en politique¹⁴³.

Dans les années 70, l'accroissement de la place des femmes au sein des instances de pouvoir est devenu une priorité nationale. La classe politique et l'opinion publique suédoise en ont fait un **enjeu fondamental de justice et de légitimité politique**¹⁴⁴. Les associations et les groupes de femmes – particulièrement puissants en Suède du fait de leur ancienneté dans le paysage politique et de leur nombre relativement élevé – ont notamment dénoncé le manque de stratégies des partis politiques pour

¹³⁸SUNDSTRÖM, Aksel, et Lena WÄNGNERUD. « Women's Empowerment at the Local Level », dans ALEXANDER, Amy C., Catherine BOLZENDAHL et Farida JALALZAI (dir.). *Measuring Women's Political Empowerment across the Globe: strategies, challenges and future research*, Palgrave Macmillan, 2018, 303 p.; WÄNGNERUD, Lena, et Anders SUNDELL. « Do Politics Matter? Women in Swedish Local Elected Assemblies 1970–2010 and Gender Equality in Outcomes », *European Political Science Review*, vol. 4, n° 1, 2012, p. 103-104.

¹³⁹RICHARD, Marie-Pierre. *La citoyenneté locale en Suède : permanences, recompositions et mises à l'épreuve*, Thèse (doctorat), Lille, Université du Droit et de la Santé-Lille II, 2014, p. 154. Les élections municipales suédoises ont lieu à la même période que les élections législatives, ce qui peut participer à maintenir la mobilisation des électeurs.

¹⁴⁰RICHARD, Marie-Pierre. *Op. cit.*, p. 34.

¹⁴¹KOKKONEN, Andrej, et Lena WÄNGNERUD. « Women's Presence in Politics and Male Politicians Commitment to Gender Equality in Politics: Evidence from 290 Swedish Local Councils », *Journal of Women, Politics & Policy*, vol. 38, n° 2, 2017, p. 214.

¹⁴²RICHARD, Marie-Pierre. *Op. cit.*, p. 211.

¹⁴³GRUNDQVIST, Malin. *Kön och politik – En kvantitativstudie om kvinnorepresentation i kommunfullmäktige*, Lund, Mémoire (maîtrise), Lund University, 2017, p. 11; FREIDENVALL, Lenita. *Vägen till varannan damernas*, Stockholm, Statsvetenskapliga institutionen, 2006, p. 18.

¹⁴⁴GRUNDQVIST, Malin. *Op. cit.*, p. 16; FREIDENVALL, Lenita. *Op. cit.*, p. 86-91.

favoriser l'égalité des sexes¹⁴⁵. L'État suédois a lancé une enquête sur la représentation féminine, dont les conclusions ont contribué à accentuer la pression sur les partis politiques. Par ailleurs, tous les partis se sont positionnés sur la question.

La Suède n'a **pas de quota législatif**, alors les partis politiques décident à l'interne de la manière dont ils veulent désigner les candidats sur leurs listes électorales¹⁴⁶. Dans les années 70, les partis ont formulé soit :

- des **recommandations** basées sur des lignes directrices non contraignantes qui indiquent l'orientation que le parti souhaite prendre en matière de représentation, généralement avec des indications chiffrées. Les antennes locales restent toutefois libres des stratégies à appliquer pour mettre ces recommandations en application;
- des **objectifs généraux** qui sont de simples déclarations de bonnes intentions sous forme de formulations générales sans politique ou mesure explicite.

À la suite de ces événements, la proportion de femmes en politique municipale suédoise a commencé à augmenter significativement tout au long de cette décennie, passant de 14 % en 1970 à 28 % en 1979. La proportion d'élues municipales a dépassé les 30 % au milieu des années 1980¹⁴⁷. Dès 1993, un coup d'accélérateur a été donné du fait de l'introduction par certains grands partis politiques du pays de **quotas volontaires avec des listes alternées par genre des candidats aux élections municipales**. Cette mesure a contribué à augmenter la proportion de femmes élues municipales à 41 % aux élections générales municipales de 1994. Depuis cette date, **la proportion d'élues municipales s'est maintenue dans la zone paritaire et se situe à 43 % d'après les résultats des dernières élections municipales**¹⁴⁸.

¹⁴⁵WIDE, Jessika. *Op. cit.*, p. 305.

¹⁴⁶FREIDENVALL, Lenita. « Gender Equality without Legislated Quotas in Sweden », dans LÉPINARD, Éléonore, et Ruth RUBIO-MARÍN (dir.). *Transforming Gender Citizenship: The Irresistible Rise of Gender Quotas in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 366-367; DAHLERUP, Drude, et Lenita FREIDENVALL. « Gender Quotas in Politics – A Constitutional Challenge », dans Susan H. WILLIAMS (dir.). *Constituting Equality: Gender Equality and Comparative Constitutional Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 29-52.

¹⁴⁷WIDE, Jessika. *Op. cit.*, p. 230.

¹⁴⁸À noter que bien que la modification législative de 1998 ait octroyé aux électrices et électeurs le droit de changer l'ordre des candidates et candidats sur les listes proposées par les partis politiques (le vote préférentiel permet de placer la candidate ou le candidat d'une circonscription en tête de liste), les citoyens suédois utilisent assez peu cette possibilité. Cette mesure n'a donc pas eu de répercussion sur la présence de femmes en politique locale. WIDE, Jessika. *Op. cit.*, p. 238. Le vote préférentiel semble surtout avoir eu des conséquences sur l'attention et la participation des jeunes, qui délaissent petit à petit les lignes politiques des partis et qui privilégient le choix d'une candidate ou d'un candidat qui incarne leurs préoccupations en période d'élection. RICHARD, Marie-Pierre. *Op. cit.*, p. 211.

Annexe 4 – France : Les mesures législatives sur la parité

Si les mesures législatives imposant la parité en France font aujourd'hui partie des dispositifs phares sur lesquels l'État français s'appuie pour favoriser une meilleure représentation des femmes en politique, l'introduction de lois paritaires a été largement débattue, voire contestée, aussi bien dans les débats publics que sur le terrain judiciaire.

Les modifications constitutionnelles préalables aux lois paritaires

En 1982, une décision du Conseil constitutionnel¹⁴⁹, la plus haute instance judiciaire en France, avait annulé une disposition législative qui fixait un minimum de 25 % de femmes sur les listes et un maximum de 75 % de candidats du même sexe pour l'élection au scrutin de liste des élus municipaux dans les communes de 3 500 habitants et plus. Le Conseil constitutionnel a alors estimé que ces lois s'opposaient aux principes de liberté politique dans l'exercice du droit de vote et d'éligibilité découlant de l'article 3 de la Constitution française de 1958. Le Conseil constitutionnel a également considéré que ces lois portaient atteinte au principe d'égalité résultant de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il souligne que « tous les citoyens étant égaux » et qu'au regard de la loi les citoyens sont tous « admissibles à toutes dignités, [toutes] places et [tous] emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents ». Cette jurisprudence a été réaffirmée dans une décision du Conseil constitutionnel de 1999 portant sur les élections des conseillers régionaux¹⁵⁰.

Au regard de ces blocages constitutionnels, la France a dû consacrer le principe de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » dans la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999¹⁵¹. Ce principe a même été inscrit dès le 1^{er} article, alinéa 2 de la Constitution française lors de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. La France souhaitait ainsi marquer son attachement au principe de l'égalité femmes-hommes. L'article 4, alinéa 2 de la Constitution a, en outre, invité le législateur ainsi que les partis politiques à mettre en œuvre ce principe. À la faveur de ces modifications constitutionnelles, le Parlement français a pu adopter plusieurs lois imposant la parité aux élections municipales, dont la loi du 6 juin 2000¹⁵². Cette loi a notamment fixé un nombre égal de femmes et d'hommes par tranche de six candidats aux élections municipales.

¹⁴⁹Décision n° 82-146 DC du 18 novembre 1982 – *Loi modifiant le code électoral et le code des communes et relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales*.

¹⁵⁰Décision n° 98-407 DC du 14 janvier 1999 – *Loi relative au mode d'élection des conseillers régionaux et des conseillers à l'Assemblée de Corse et au fonctionnement des Conseils régionaux*.

¹⁵¹*Loi constitutionnelle n° 99-569 du 8 juillet 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes*. Les informations sur les textes juridiques français prévoyant la parité femmes-hommes dans la politique municipale sont extraites du site de l'Assemblée nationale de la République française. ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-institutions-francaises-generalites/l-egal-acces-des-femmes-et-des-hommes-aux-mandats-electoraux-et-fonctions-electives2> (consulté le 18 août 2020).

¹⁵²*Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives*.

Les modifications législatives successives pour parvenir à la parité

Les élections de 2001, qui ont suivi l'entrée en vigueur de la loi, ont permis de hisser à 47,5 % la proportion de conseillères dans les communes de plus de 3 500 habitants visées par la réforme législative (lors de l'élection précédente de 1995, la proportion de conseillères des communes de plus de 3 500 habitants était estimée à 25,7 %) ¹⁵³. Les communes en dessous du seuil des 3 500 habitants visé par la loi comptabilisaient environ 30 % à l'issue des élections municipales de 2001 (21 % en 1995). Ces dernières ont donc connu, sans imposition de quota, mais grâce à un « effet d'entraînement », une hausse significative (bien que moins importante que les communes de 3 500 habitants et plus visées par la loi de 2000) ¹⁵⁴. Cependant, les postes de maires sont restés majoritairement détenus par les hommes en France. En 2001, les femmes représentaient seulement 10,9 % des maires au sein de la totalité des communes françaises (7,5 % en 1995) ¹⁵⁵. Paradoxalement, les résultats au lendemain des élections de 2001 affichaient une proportion de femmes mairesses plus importante dans les communes de moins de 3 500 habitants (11,2 %), dans lesquelles la Loi sur la parité ne s'appliquait pas, que dans les communes de 3 500 habitants et plus soumises à la Loi sur la parité ¹⁵⁶.

Ce bilan contrasté a conduit le législateur à adopter la Loi du 31 janvier 2007 ¹⁵⁷, qui fixe l'obligation d'une alternance femmes-hommes dans la composition des listes pour l'élection des membres de l'exécutif des communes de 3 500 habitants et plus (seuil à partir duquel les scrutins de liste sont obligatoires). Autrement dit, cette loi impose la parité sur les listes des adjoints élus par les conseils municipaux. La Loi du 17 mai 2013 ¹⁵⁸ a poursuivi ce mouvement de réformes législatives paritaires dans la politique municipale française en abaissant le seuil imposant les scrutins de listes aux élections municipales aux communes de 1 000 habitants et plus. Ces dernières doivent dès lors respecter la parité femmes-hommes sur les listes. L'exigence paritaire faite aux communes de 1 000 habitants et plus est montée d'un cran avec l'article 29 de la Loi du 27 décembre 2019 ¹⁵⁹, qui fixe une obligation d'alternance des sexes sur les listes des adjoints élus.

La présence des élues municipales au poste de mairesse à consolider

En dépit de cet important arsenal législatif, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, un organisme français responsable des questions d'égalité entre les sexes, souligne un bilan positif, mais qui reste à consolider, en particulier pour renforcer la présence des femmes au sein des postes importants de l'exécutif. À l'occasion des élections de mars 2020, les hommes se sont encore retrouvés très majoritairement en tête de listes de candidats (77 %) dans les communes de 1 000 habitants et plus. Il s'agit d'un obstacle majeur à la présence de mairesses, dans la mesure où un candidat placé en tête de liste est presque systématiquement élu maire si l'issue de l'élection lui est favorable. La progression des femmes au poste de premier édile des communes françaises est en hausse, mais elle reste lente. D'après les résultats des élections municipales de 2020 ¹⁶⁰, les femmes représentent environ 19 % des mairesses au sein de l'ensemble des communes de France (13,8 % en 2008, 16,9 % en 2014) ¹⁶¹.

¹⁵³ Les données statistiques sur les élues municipales peuvent légèrement varier (sur le plan de la décimale après la virgule) d'une étude à une autre. Avec une telle hypothèse, les statistiques ayant pour sources les institutions publiques sont privilégiées. KOEBEL, Michel. « Les élus municipaux représentent-ils le peuple? Portrait sociologique », *Métropolitiques*, 3 octobre 2012. Accessible en ligne : [<https://metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>]; MOSSUZ-LAVAU, Janine. « La parité en politique, histoire et premier bilan », *Travail, genre et sociétés*, vol. 7, n° 1, 2002, p. 51.

Annexe 5 – France et Terre-Neuve-et-Labrador : Désintéressement des hommes pour la fonction de maire dans les petites municipalités?

Des études françaises soulignent la moindre représentation des femmes dans les conseils municipaux des espaces ruraux et des collectivités territoriales à faible démographie, tout en précisant qu'il existe une plus forte féminisation de la fonction de maire dans ces communes¹⁶². Le chercheur Victor Marneur attribue la sous-représentation des femmes dans les conseils des communes rurales¹⁶³ :

- au fait que « les femmes des communes rurales consacrent en moyenne plus de temps aux tâches domestiques que les hommes et que les autres femmes »;
- à la « précarité du salariat féminin plus élevé[e] dans le rural que dans l'urbain »;
- à la socialisation des femmes rurales.

Mais comment expliquer la présence plus importante de femmes mairesses dans les communes rurales et les petites communes que dans les grandes villes? L'auteur Victor Marneur justifie ce paradoxe de plusieurs façons¹⁶⁴ :

- en France, les lieux de décision se sont déplacés des communes vers les intercommunalités (entités administratives assimilables aux MRC du Québec), et les hommes tendent à délaisser les postes de maires dans les communes rurales;

¹⁵⁴ MOSSUZ-LAVAU, Janine. *Op. cit.*, p. 51-52.

¹⁵⁵ ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-institutions-francaises-generalites/l-egal-acces-des-femmes-et-des-hommes-aux-mandats-electoraux-et-fonctions-electives2> (consulté le 18 août 2020); MOSSUZ-LAVAU, Janine. *Op. cit.*, p. 53.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux.*

¹⁵⁸ *Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral.*

¹⁵⁹ *Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action*, art. 29.

¹⁶⁰ HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. Site Internet : <https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/parite-dans-les-executifs-locaux-une-occasion-manquee> (consulté le 19 août 2020).

¹⁶¹ NIEL, Xavier. « La part des femmes dans les conseils municipaux en 2019 », Direction générale des collectivités locales, n° 131, mars 2019.

¹⁶² MARNEUR, Victor. « Ces femmes maires de petites communes : essai de typologie à partir de cas girondins », *Études rurales*, vol. 204, n° 2, 2019, p. 84-103; LE BART, Christian. *Les Maires : sociologie d'un rôle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2003, p. 187; ACHIN, Catherine, et Sandrine LÉVÉQUE. *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2006, p. 86.

¹⁶³ MARNEUR, Victor. *Op. cit.*, p. 87.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 84-103.

- les hommes privilégient davantage les postes de maires dans les instances où le pouvoir est plus important (salaire, budget à gérer, compétences);
- l'auteur soulève l'hypothèse que « les fonctions de maire dans les communes rurales seraient plus ajustées aux compétences socialement dévolues aux femmes: proximité, entraide, services rendus, désintéressement ».

Le profil des femmes dans les communes rurales et les petites communes a également une influence sur leur accession à la fonction de maire¹⁶⁵. Elles sont généralement :

- très ancrées dans le milieu local, voire issues de familles implantées localement;
- soit au contraire déconnectées du tissu local et récemment arrivées dans la municipalité. Elles disposent de fortes compétences techniques acquises dans les grandes villes et émergent par exemple dans un contexte de périurbanisation;
- soit avec un « profil intermédiaire » disposant de compétences techniques et de « savoir-faire administratifs convertibles dans la gestion des affaires municipales ».

Au Canada également, des analyses statistiques menées par des chercheuses de Terre-Neuve-et-Labrador indiquent que les femmes participent et gagnent le plus souvent les élections au poste de mairesse dans les municipalités de moins de 1 000 habitants, et de manière générale dans les plus petites municipalités¹⁶⁶. Ces chercheuses ont avancé l'hypothèse selon laquelle la nature des petits conseils expliquerait cette situation. D'après les résultats préliminaires de l'étude, les mairesses des petites villes y occuperaient des postes à temps partiel ou des fonctions non rémunérées. Ces postes seraient plus accessibles aux femmes, car moins prisés par les hommes.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 100.

¹⁶⁶ GENDER & POLITICS LABORATORY. *Gauging women's presence on Newfoundland & Labrador municipal councils*, 2019. Site Internet : <https://www.genderandpoliticslab.com/research> (consulté le 27 juillet 2020).

Annexe 6 – L’application de mesures législatives

Les barrières à l’accession des femmes en politique à l’échelle nationale ou locale posées par les règles électorales et institutionnelles ainsi que les contraintes culturelles de certains États peuvent les conduire à adopter des mesures dites « législatives » (ou « structurelles »)¹⁶⁷. Généralement, ces pays souhaitent aussi rapidement se conformer aux standards et aux accords internationaux^{168,169}. Les mesures législatives pour parvenir à une zone paritaire dans la représentation politique municipale varient d’un État à un autre.

- Il peut s’agir de lois imposant à des groupes politiques des objectifs chiffrés, en nombre ou en pourcentage, sur la présence de candidates ou d’élues (on parle alors de « quotas »). Les quotas ont été qualifiés de « voies rapides » vers une représentation égale¹⁷⁰. Parmi les diverses modalités possibles, on distingue généralement trois principaux types de quotas :
 - Les **sièges réservés** : le système de sièges réservés consiste à garantir à l’avance, par voie légale ou constitutionnelle, un nombre fixe de postes de femmes élues;
 - Les **quotas légaux (législatifs ou statutaires) de candidates et de candidats** : il s’agit de mécanismes qui prévoient juridiquement un taux minimal de femmes inscrites sur les listes de candidates et de candidats à une élection;
 - Les **quotas volontaires adoptés par les partis politiques** : lorsque les partis politiques prévoient spontanément dans leurs statuts un taux minimal de candidatures féminines, on parle de quotas volontaires.
- Outre les quotas, les mesures législatives peuvent porter sur un financement à consacrer à la course des candidates (exemple : un budget minimal à consacrer à la publicité de la campagne des candidates). Ces lois peuvent prévoir une alternance entre les femmes et les hommes candidats ou d’autres règles organisant la position des candidates et des candidats sur les listes en fonction de leur genre.
- Les mesures législatives peuvent aussi prévoir des sanctions en cas de non-respect des règles, telles que l’invalidité des listes de candidatures et des sanctions pécuniaires.
- Elles peuvent aussi mettre en place des incitatifs pour les groupes politiques qui atteignent les objectifs.

¹⁶⁷BIRD, Karen. « Who are the Women? Where are the Women? And What Difference Can They Make? Effects of Gender Parity in French Municipal Elections », *French Politics*, n° 1, 2003, p. 33.

¹⁶⁸Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, art. 3, 4 et 7; Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Beijing en 1995.

¹⁶⁹KAGABA, Mediatrice. « Women’s Experiences of Gender Equality Laws in Rural Rwanda: The Case of Kamonyi District », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 9, n° 4, 2015, p. 574-592.

¹⁷⁰DAHLERUP, Drude, et Lenita FREIDENVALL. « Quotas as a “Fast Track” to Equal Representation of Women: Why Scandinavia is No Longer the Model », *International Feminist Journal of Politics*, 2005, p. 26-48.

Ces différentes mesures législatives peuvent être cumulées entre elles. Les modes de scrutin de type proportionnel se prêtent davantage à l'utilisation de mesures législatives, car ces mesures s'appliquent généralement aux listes de candidates et de candidats proposées par les partis politiques. Cependant, les mesures législatives doivent parfois démontrer leur compatibilité avec les normes constitutionnelles des États, en raison notamment de l'interprétation judiciaire qui est donnée aux principes constitutionnels d'égalité et d'association ainsi qu'aux libertés politiques : la liberté de conscience, la liberté de pensée, la liberté d'expression¹⁷¹. De plus, les résultats à la suite de l'application de mesures législatives doivent être nuancés : en France, par exemple, on note des résultats positifs (l'accroissement très significatif du nombre de candidatures féminines et l'affaiblissement des préjugés portant sur le manque d'intérêt des femmes pour la politique municipale, sur la qualité de leurs candidatures ou sur la capacité des femmes à occuper des fonctions électives à l'échelle locale). D'autres résultats sont plus mitigés : le nombre de femmes mairesses n'a pas connu de hausse aussi significative¹⁷², les quotas législatifs ont nécessité des modifications législatives successives pour parvenir au résultat souhaité, telles que la hausse des seuils minimaux de candidates ou encore l'obligation d'alternance des sexes sur les listes. De plus, les quotas ne tiennent pas compte de la globalité des obstacles systémiques à la présence féminine en politique (comme la nécessité de concilier le travail et les charges familiales, etc.).

Plusieurs États visent à atteindre l'égalité femmes-hommes dans la politique locale sans mesure législative, notamment pour des raisons politico-culturelles. Il s'agit généralement de sociétés ayant une forte culture égalitaire (notamment dans la promotion de l'égalité femmes-hommes) et estimant pouvoir accéder à la parité entre les sexes sans mesure de contrainte¹⁷³. L'atteinte de la parité peut donc être plus progressive, mais de nombreux dispositifs sont mis en place pour s'attaquer aux obstacles systémiques (exemples : mesures visant à limiter les attaques sexistes, mesures de conciliation travail-famille). Les pays européens nordiques – qui se hissent en tête en Europe en matière de représentation des femmes en politique municipale – privilégient cette approche.

¹⁷¹ DAHLERUP, Drude, et Lenita FREIDENVALL. « Gender Quotas in Politics – A Constitutional Challenge », dans WILLIAMS, Susan H. (dir.). *Constituting Equality: Gender Equality and Comparative Constitutional Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 29-52; HANNAGAN, Rebecca J., et Christopher W. LARIMER. « “Society Is Balanced, So Local Boards Should Be Balanced Too”: Gatekeeper Attitudes toward the Gender Balance Law in Iowa », dans THOMAS, Melanee, et Amanda BITTNER. *Mothers and others: The role of parenthood in politics*, Vancouver, UBC Press, 2017, p. 87-110.

¹⁷² BIRD, Karen. « Who are the Women? Where are the Women? And What Difference Can They Make? Effects of Gender Parity in French Municipal Elections », *French Politics*, n° 1, 2003, p. 5-38.

¹⁷³ FREIDENVALL, Lenita. « Gender Equality without Legislated Quotas in Sweden », dans LÉPINARD, Éléonore, et Ruth RUBIO-MARÍN (dir.). *Transforming Gender Citizenship: The Irresistible Rise of Gender Quotas in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 366-399.

Bibliographie

Lois

Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ, c. E-15.1.0.1

Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2

Projets de loi

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, Projet de loi n° 83 (sanctionné – 10 juin 2016), 1^{re} session, 41^e législature (Qc)

Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, Projet de loi n° 49, (sanctionné – 5 novembre 2021), 2^e session, 42^e législature (Qc)

Ouvrages spécifiques

ANDREW, Caroline, John BILES, Myer SIEMIATYCKI et Erin TOLLEY. *Electing a Diverse Canada: The Representation of Immigrants, Minorities and Women*, Vancouver, UBC Press, 2008, 278 p.

MÉVELLEC, Anne, et Manon TREMBLAY. *Genre et professionnalisation de la politique municipale : un portrait des élues et élus du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, c2016, 276 p.

PINI, Barbara, et Paula MCDONALD. *Women and representation in local government: international case studies*, London, Routledge, 2013, 232 p.

TARDY, Évelyne. *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, c2002, 195 p. (Collection Science politique).

TARDY, Évelyne, Manon TREMBLAY et Ginette LEGAULT. *Maires et mairesses : les femmes et la politique municipale*, Montréal, Éditions Liber, c1997, 114 p.

Ouvrages généraux

BLANC, Martine, et Christine CUERRIER. *Le mentorat en politique auprès des femmes : un mode d'accompagnement prometteur*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, c2007, 138 p.

DELVAUX, Martine. *Le boys club*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, c2019, 232 p.

MARTEL, Guylaine. *Incarner la politique : la construction de l'image médiatique des femmes et des hommes politiques au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, c2018, 177 p.

ROBERGE, Mercédez. *Des élections à réinventer : un pouvoir à partager*, Montréal, Éditions Somme toute, c2019, 408 p.

Publications officielles

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs 2018*, [Fichier PDF], Québec, Le Conseil, 2019, 4 p. [<https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Presence-femmes-lieux-decisionnels-ensemble.pdf>].

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La place des femmes en politique au Québec : consultation de la Commission des relations avec les citoyens*, [Fichier PDF], Mémoire, décembre 2017, 25 p. [https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire_femmes_politique_quebec_web.pdf].

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les femmes en politique : en route vers la parité*, [Fichier PDF], Québec, Le Conseil, 2015, 140 p. [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf].

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *La sous-représentation des femmes dans les municipalités aux conseils municipaux et dans les mairies*, [Fichier PDF], Québec, Le Conseil, 2012, 15 p. [<https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/la-sous-representation-des-femmes-dans-les-municipalites-aux-conseils-municipaux-et-dans-les-mairies.pdf>].

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS. *Les préoccupations des élues et élus au sein de la Fédération québécoise des municipalités : des défis qui demeurent importants pour les femmes*, [Fichier PDF], Québec, Rapport, septembre 2017, 48 p. [<https://www.fqm.ca/wp-content/uploads/2019/06/Les-préoccupations-des-élues-et-élus-au-sein-de-la-Fédération-québécoise-des-municipalités.pdf>].

QUÉBEC. CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE. *Élu(e)s municipaux et congés parentaux : le régime québécois d'assurance parentale, est-ce pour moi?*, [Fichier PDF], Québec, Le Conseil. [www.cgap.gouv.qc.ca/publications/pdf/CGAP_Feuillet_Elus_municipaux.pdf].

QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. *Données relatives à l'élection générale municipale 2021 : compilation et traitement statistique*, [Fichier PDF], Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022, 42 p. [https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/POR_StatistiqueElectionsMun2021.pdf].

QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. *Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux 2021*, [Fichier PDF], Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2021, 61 p. [https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/guide_accueil_elus_municipaux.pdf].

QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. *Plan stratégique 2019-2023*, [Fichier PDF], Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019, 30 p. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications-adm/documents/ministere/PL-strategique-2019-2023.pdf>].

QUÉBEC. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION. *Projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, [Fichier PDF], Québec, 2019, 32 p.

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/legislation/projet_loi_49.pdf].

QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, [Fichier PDF], Le Secrétariat, 2017, 141 p. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf].

QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes : pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, [Fichier PDF], Québec, Le Secrétariat, 2011, 135 p.

[www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Plan-action-Egalite-2011.pdf].

QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Bilan de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes : pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, [Fichier PDF], Québec, Le Secrétariat, 2015, 76 p.

[www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Bilan_Egalite-2011-15.pdf].

READMAN, Rosalie. *Femmes et politique : facteurs d'influence, mesures incitatives et exposées de la situation québécoise*, Québec, Directeur général des élections du Québec, 2014, 130 p. [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3200304>].

Thèses et mémoires

DOSTIE-GOULET, Eugénie. *Le développement de l'intérêt pour la politique chez les adolescents*, Thèse (doctorat), Montréal, Université de Montréal, 2009, 148 p.

CLOUTIER, Yollande. *Mobilisation et transfert de connaissances dans le cadre d'une expérience de concertation*, Essai (maîtrise), Québec, Université du Québec/Institut national de la recherche scientifique, 2010, 64 p.

COUTURE, Jérôme. *Essaient-ils d'acheter l'élection et si oui, y parviennent-ils? Le cycle électoral des dépenses et de la taxation et son lien avec la réélection des maires sortants lors des élections municipales québécoises de 2009*, Mémoire (maîtrise), Québec, Université Laval, 2015, 200 p.

SHEINCK, Julie. *Portrait des élues municipales Saguenay–Lac-Saint-Jean 2009 : femmes et pouvoir – au cœur des décisions*, Mémoire (maîtrise), Alma, Université du Québec à Chicoutimi, 2012, 69 p.

WIDE, Jessika. *Kvinnors politiska representation i ett jämförande perspektiv – nationell och lokal nivå*, Thèse (doctorat), Umeå, Umeå universitet, 2006, 410 p.

Études, rapports et dossiers

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES. *Étude exploratoire sur les femmes leaders et la politique en Outaouais*, Ottawa, 30 juin 2011, 79 p.

BHERER, Laurence, et Jean-Pierre COLLIN (dir). *La participation et la représentation politique des femmes au sein des instances démocratiques municipales*, Montréal, Groupe de recherche sur les innovations municipales (GRIM), Institut national de la recherche scientifique, 2008, 61 p.

BRAIS, Nicole, et Winnie FROHN. *Mouvement féministe et politique municipale à Québec : la construction d'un objet d'action*, Québec, Les Cahiers de recherche du GREMF, 2003, 77 p.

COMITÉ DES FONCTIONNAIRES DES PROVINCES ET TERRITOIRES (CFPT) POUR LES ADMINISTRATIONS LOCALES. *Parental Leave for Elected Officials Employee Benefits for Elected Officials*, Toronto, Muniscope, Document de recherche, novembre 2017, 7 p.

COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL. *Rapport et recommandations : conciliation travail-famille pour les élues et élus*, [En ligne], Montréal, Conseil de la présidente du Conseil, 2013, 12 p.

[https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPP_CONCILIATION_20130528.PDF].

ESCALANTE-RENGIFO, Guadapule, Jo-Anne MASSÉ et Gisèle CAMIRÉ. *Femmes et politique municipale en Chaudière-Appalaches : rapport de recherche*, Lévis, Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches, 2014, 33 p.

[www.femmeselues.ca/images/UserFiles/File/Femmes_et_politique_municipale_Chaudiere-Appalaches-2014.pdf].

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Voix plurielles : pratiques et outils pour appuyer toutes les femmes*, Ottawa, Fédération canadienne des municipalités, 2015, 46 p. [<https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/tool/voix-plurielles-pratiques-et-outils-fgl.pdf>].

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Accroître la participation des femmes à la prise de décisions municipales : stratégies pour des collectivités canadiennes plus inclusives*, Ottawa, Fédération canadienne des municipalités, 2004, 72 p. [<https://fcm.ca/sites/default/files/documents/resources/tool/accroitre-la-participation-des-femmes-a-la-prise-de-decisions-municipales-flg.pdf>].

FEMMES ET RESTRUCTURATIONS MUNICIPALES. *Les enjeux pour les femmes de la restructuration municipale dans la région de Québec*, Québec, Les Cahiers de recherche du GREMF, 2001, 53 p.

MICHAUD, Monique. *Les candidatures aux élections québécoises : d'hier à aujourd'hui : 70^e anniversaire du droit de vote des femmes*, Directeur général des élections du Québec, 2010, p. 30-33.

PANNETON, Stéphanie, Véronique PRONOVOST, Caroline BOUCHARD, Caterine BOURASSA-DANSEREAU et TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES EN MONTÉRÉGIE. *Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales : quels enjeux, quelles incidences pour les candidates?* Montréal/Longueuil, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, 2020, 92 p.

THÉBERGE-GUYON, Marianne, Catherine BOURASSA-DANSEREAU, Laurence MORIN et TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA MONTÉRÉGIE. *Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales*, Montréal/Longueuil, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, 2018, 62 p.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. « Élections municipales au féminin », Hors-série, Montréal, *Premières en affaires*, 22 novembre 2017, 27 p.

VIRGINT, Erin. *Les systèmes électoraux et la représentation des femmes*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 2016, 12 p.

[https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/bdp-lop/bp/YM32-2-2016-30-fra.pdf].

Articles de revue, articles de publications collectives et chroniques

ALEXANDER, Amy C. « Change in Women's Descriptive Representation and the Belief in Women's Ability to Govern: A Virtuous Cycle », *Politics and Gender*, n° 8, 2012, p. 437-464.

ALEXANDER, Amy C. « Mayoral Selection and the Demand and Supply of Women Mayors », *Journal of Women, Politics & Policy*, n° 32, 2011, p. 114-135.

ANDREW, Caroline. « Les fusions municipales : ouvertures ou obstacles pour les femmes », dans MASSON, Dominique (dir.), *Femmes et politiques : l'état en mutation*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 273-295.

ANDREW, Caroline. « La gestion de la complexité urbaine : le rôle et l'influence des groupes en quête d'équité dans les grandes villes canadiennes », *Télescope*, 2007, p. 60-67.

ARAMBOUROU, Clément. « L'éclipse d'une politique municipale du genre : effets du leadership et de l'institutionnalisation », *Travail, genre et sociétés*, vol. 27, n° 1, 2012, p. 111-124.

BIRD, Karen. « Who are the Women? Where are the Women? And What Difference Can They Make? Effects of Gender Parity in French Municipal Elections », *French Politics*, 2003, n° 1, p. 5-38.

BREUX, Sandra, Jérôme COUTURE et Royce KOOP. « Influences on the Number and Gender of Candidates in Canadian Local Elections », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 52, n° 1, 2019, p. 163-181.

CARROLL, Susan J., et Kira SANBONMATSU. « Entering the Mayor's Office: Women's Decisions to Run for Municipal Office », *Annual meeting of the Midwest Political Science Association*, Chicago, 2010.

DAHLERUP, Drude, et Lenita FREIDENVALL. « Gender Quotas in Politics – A Constitutional Challenge », dans WILLIAMS, Susan H. (dir.). *Constituting Equality: Gender Equality and Comparative Constitutional Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 29-52.

FREIDENVALL, Lenita. « Gender Equality without Legislated Quotas in Sweden », dans LÉPINARD, Éléonore, et Ruth RUBIO-MARÍN (dir.). *Transforming Gender Citizenship: The Irresistible Rise of Gender Quotas in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 366-399.

GIDENGIL, Elisabeth, et Richard VENGROFF. « Representational Gains of Canadian Women or Token Growth? The Case of Quebec's Municipal Politics », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 30, n° 3, 1997, p. 513-537.

HANNAGAN, Rebecca J., et Christopher W. LARIMER. « Society Is Balanced, So Local Boards Should Be Balanced Too: Gatekeeper Attitudes toward the Gender Balance Law in Iowa », dans THOMAS, Melanee, et Amanda BITTNER. *Mothers and others: The role of parenthood in politics*, Vancouver, UBC Press, 2017, p. 87-110.

HARALDSSON, Amanda, et Lena WÄNGNERUD. « The Political Recruitment of Women: Why Media Matters », dans CARRASCO DURÁN, Manuel, et Blanca RODRÍGUEZ RUIZ (dir.). *La participación ciudadana como pilar del Estado democrático. Posibilidades y límites en el marco de la democracia representativa*, Navarra, Aranzadi, 2019, 268 p.

KAGABA, Mediatrice. « Women's Experiences of Gender Equality Laws in Rural Rwanda : the Case of Kamonyi District », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 9, n° 4, 2015, p. 574-592.

KOEBEL, Michel. « Dans l'ombre des maires : le poids des hiérarchies dans le choix des adjoints des villes moyennes françaises », *Métropolitiques*, 2014.

KOKKONEN, Andrej, et Lena WÄNGNERUD. « Women's Presence in Politics and Male Politicians Commitment to Gender Equality in Politics: Evidence from 290 Swedish Local Councils », *Journal of Women, Politics & Policy*, vol. 38, n° 2, 2017, p. 199-220.

MARNEUR, Victor. « Ces femmes maires de petites communes : essai de typologie à partir de cas girondins », *Études rurales*, vol. 204, n° 2, 2019, p. 84-103.

NDOTA-NGBALE, Laetitia. « Commentaire sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (Projet de loi n° 83) », Repères, *La référence*, Éditions Yvon Blais, 2017.

RINFRET, Natalie, Francine TOUGAS, Joelle LAPLANTE et Ann M. BEATON. « Être ou ne pas être en politique : quelques déterminants de l'implication des femmes », *Politique et Sociétés*, vol. 33, n° 2, 2014, p. 3-22.

ROSEN, Jennifer. « The Effects of Political Institutions on Women's Political Representation: A Comparative Analysis from 1992-2010 », *Political Research Quarterly*, vol. 66, n° 2, 2013, p. 306-321.

SIMARD, Carolle. « Political Representation of Minorities in the City of Montreal: Dream or Reality? », dans ANDREW, Caroline, John BILES, Myer SIEMIATYCKI et Erin TOLLEY (dir.). *Electing a Diverse Canada: The Representation of Immigrants, Minorities and Women*, Vancouver, UBC Press, 2008, p. 70-91.

SIMARD, Carolle. « Qui nous gouverne au municipal : reproduction ou renouvellement? Les Amériques à l'heure de l'intégration », *Politique et Sociétés*, vol. 23, nos 2-3, 2004, p. 135-158.

STEPHENSON, Laura, et autres. « Why So Few Women and Minorities in Local Politics: Incumbency and Affinity Voting in Low Information Elections », *Representation*, vol. 53, n° 2, 2017, p. 135-152.

STEPHENSON, Laura, et autres. « Sex (And Ethnicity) in the City: Affinity Voting in the 2014 Toronto Mayoral Election », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 49, n° 2, 2016, p. 359-383.

SULLIVAN, Katherine V.R. « The gendered digital turn: Canadian mayors on social media », *Information Polity*, vol. 26, n° 2, 2021, p. 157-170.

SUNDSTRÖM, Aksel, et Lena WÄNGNERUD. « Corruption as an Obstacle to Women's Political Representation: Evidence from Local Councils in 18 European Countries », *Party Politics*, vol. 22, n° 3, 2016, p. 354-369.

SUNDSTRÖM, Aksel, et Lena WÄNGNERUD. « Women's Empowerment at the Local Level », dans ALEXANDER, Amy C., Catherine BOLZENDAHL et Farida JALALZAI (dir.). *Measuring Women's Political Empowerment across the Globe: strategies, challenges and future research*, Palgrave Macmillan, 2018, 303 p.

TARDY, Évelyne. *Qui sont les mairesses et les maires du Québec? Les différences de genre dans les caractéristiques socio-économiques, les cheminements politiques et les modes de gestion*. Montréal, UQAM/IREF, 1996.

TARDY, Évelyne, et Guy BÉDARD. « Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec », *Recherches féministes*, vol. 10, n° 2, 1997, p. 127-136.

TOLLEY, Erin. « Do Women do Better in Municipal Politics? Electoral Representation across Three Levels of Government », *Revue canadienne de science politique*, vol. 44, n° 3, 2011, p. 573-594.

TREMBLAY, Manon, et Anne MÉVELLEC. « Truly More Accessible to Women than the Legislature? Women in Municipal Politics », dans TRIMBLE, Linda, Jane ARSCOTT et Manon TREMBLAY (dir.). *Stalled: The Representation of Women in Canadian Governments*, Vancouver, UBC Press, 2013, p. 19-35.

ULBIG, Stacy G. « Gendering Municipal Government: Female Descriptive Representation and Feelings of Political Trust », *Social Science Quarterly*, vol. 88, n° 5, 2007, p. 1106-1123.

WÄNGNERUD, Lena, et Anders SUNDELL. « Do Politics Matter? Women in Swedish Local Elected Assemblies 1970-2010 and Gender Equality in Outcomes », *European Political Science Review*, vol. 4, n° 1, 2012, p. 97-120.

Articles de journaux

AUBIN, Erika. « Intimidée, une mairesse démissionne », *Le Journal de Montréal*, jeudi 21 mai 2020. Accessible en ligne : [<https://www.journaldemontreal.com/2020/05/21/intimidee-une-mairesse-demissionne>].

CHAMPAGNE, Sara. « Conciliation travail-famille: nouvelle mesure à la Ville de Montréal », *La Presse*, mercredi 27 novembre 2019. Accessible en ligne : [<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2019-11-27/conciliation-travail-famille-nouvelle-mesure-a-la-ville-de-montreal>].

CORRIVEAU, Jeanne. « Le tiers des élus montréalais sont issus de la diversité », *Le Devoir*, lundi 13 décembre 2021. Accessible en ligne : [<https://www.ledevoir.com/politique/montreal/654267/le-tiers-des-elus-montrealais-sont-issus-de-la-diversite>].

COUILLARD, Marc-André. « La mairesse de Clarenceville démissionne », *Coup d'œil*, mercredi 15 juillet 2020. Accessible en ligne : [<https://www.coupdoeil.info/2020/07/15/la-mairesse-de-clarenceville-demissionne/>].

DUBÉ, Catherine. « Les enfants débarquent à l'hôtel de ville! », *L'actualité*, mercredi 26 avril 2017. Accessible en ligne : [<https://lactualite.com/societe/les-enfants-debarquent-a-lhotel-de-ville/>].

GAGNON, Karine. « Femmes en politique et perceptions », *Le Journal de Québec*, dimanche 26 novembre 2017. Accessible en ligne : [<https://www.journaldequebec.com/2017/11/26/femmes-en-politique-et-perceptions>].

GERVAIS, Lise-Marie, et Marco FORTIER. « Les élections de la diversité », *Le Devoir*, mardi 9 novembre 2021. Accessible en ligne : [<https://www.ledevoir.com/politique/646062/les-elections-de-la-diversite>].

MAUVIEUX, Simon. « Les femmes encore désavantagées en politique municipale », *Métro*, lundi 26 novembre 2018. Accessible en ligne : [<https://journalmetro.com/actualites/national/1910359/les-femmes-encore-desavantagees-en-politique-municipale/>].

ROULOT-GANZMANN, Hélène. « Parité : vers une politique d'égalité entre les femmes et les hommes à l'UMQ », *Le Devoir*, samedi 4 mai 2019. Accessible en ligne : [<https://www.ledevoir.com/societe/553393/parite-vers-une-politique-d-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-a-l-umq>].

SAMPSON, Ximena. « Ce sera une élection charnière pour les minorités visibles à Montréal », *Radio-Canada*, vendredi 5 novembre 2021. Accessible en ligne : [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1836566/diversite-minorites-visibles-candidats-elections-municipales-montreal>].

THIBEAULT, Daniel. « Les femmes en politique font face à “deux poids, deux mesures”, selon Valérie Plante », *Radio-Canada*, dimanche 8 mars 2020. Accessible en ligne : [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1653856/femmes-politique-valerie-plante>].

